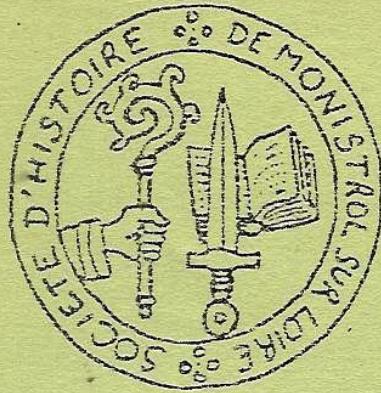


Argente



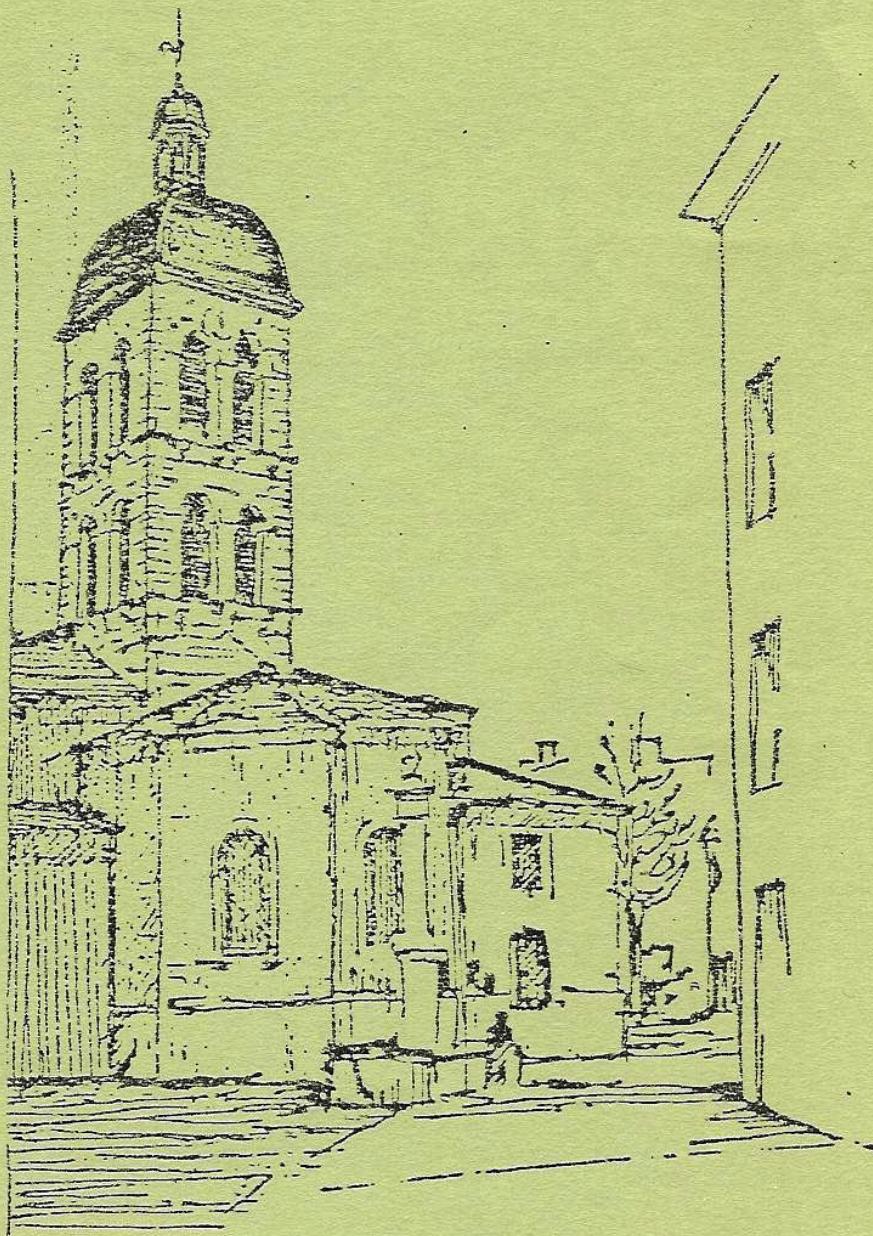
# Chroniques Monistrolieennes

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MONISTROL-SUR-LOIRE

DEUXIÈME ANNÉE

n°7

3e TRIMESTRE 1985





DEUXIEME ANNEE

n° 7

3ème TRIMESTRE 1985



Pages

|    |  |                             |
|----|--|-----------------------------|
| 1  | <i>Sommaire</i>  |                             |
| 2  | <i>Le mot du Président. A propos de nos Monistroliens illustres, notamment Rémy Doutre ...</i> | P. BONCHE                   |
| 3  | <i>Rémy Doutre ...</i>   | "                           |
| 7  | <i>Sur trois cloches.</i>  | Madeleine et Philippe MORET |
| 14 | <i>La Poste en Haute-Loire et à Monistrol</i>  | Jean BONNET                 |
| 26 | <i>La perception aux enchères, 1771-1774</i>   | Ph. MORET                   |
| 38 | <i>En bref ...</i>   |                             |
| 39 | <i>A propos de Gaëtan Moëlbeurh ...</i>  | Un lecteur                  |
| 40 | <i>(Page pratique)</i>   |                             |

CHRONIQUES MONISTROLIENNES, Bulletin de la Société d'Histoire de Monistrol-sur-Loire. Parution trimestrielle. Directeurs de la Publication : Philippe MORET et Christian LAURANSON-Rosaz. Prix au numéro : 15 francs. Abonnement-adhésion à la Société d'Histoire : 50 francs (résidents Monistroliens), 60 francs (non résidents, frais d'envoi inclus).

SOCIETE D'HISTOIRE DE MONISTROL SUR LOIRE, pour la Mise en Valeur du Patrimoine Historique et Culturel de la Cité. Siège social : Chez le Secrétaire, La Rivoire-Basse, 43120 MONISTROL SUR LOIRE (71) 66.00.36. - Trésorerie : Le Flachat 43120 M.S.L. 66.50.08. Compte bancaire : CREDIT AGRICOLE MUTUEL S.E. n°17144784000.

## le mot du président

A propos de nos Monistroliens illustres, notamment Rémy Doutre ...

Dans le numéro de Mars 1981 du "Japillou" (revue qui se voulait un trait d'union entre toutes les sociétés de Monistrol), parlant d'un illustre Monistrolien, Pierre Vaneau, j'avais émis le souhait qu'une rue vienne rappeler le souvenir de ce grand sculpteur. Ceci n'a pas eu de suite, mais ... la Société d'Histoire n'existe pas encore ! ...

Je pense pourtant que c'est la vocation première d'une association comme la nôtre de retrouver et conserver tous les souvenirs du passé, non seulement des monuments, des coutumes et des vieilles pierres, mais aussi des hommes qui ont illustré notre histoire et fait parler de notre pays au-delà de ses frontières. Il y a pas mal de rues qui n'ont pas encore de nom ou qui portent celui d'hommes illustres certes, mais qui n'ont jamais rien eu de commun avec Monistrol. Nous ne manquons pourtant pas de gens de valeur dont le souvenir mériterait d'être transmis à nos descendants pour leur rappeler, avec l'histoire du pays, le nom de ceux qui l'ont fait.

Le château actuel qui domine la ville depuis plus de 500 ans, ses promenades qui ont vu passer tous les gosses de Monistrol (et tous les amoureux d'une certaine époque) ont eu des promoteurs et des architectes de talent. Depuis Jean de Bourbon, Armand de Béthune, les frères Coppin, le créateur, et Théodore le chantre de ses beautés. Plus près de nous, l'abbé Carrot nous a laissé de savoureux poèmes, pleins d'humour et de sagesse, dans la langue de nos pères. Ces quelques , cités au hasard ... J'aimerais qu'on nous en suggère d'autres à transmettre à la postérité, et que nos édiles s'éveillent à ce problème des noms de rues ...

En cette année du centenaire de sa mort, je voudrais évoquer le souvenir d'un enfant de chez nous : Rémy Doutre, qui eut son heure de gloire tout près, à Saint-Etienne. Parti de Monistrol à l'âge de 4 ans, il s'illustra surtout par ses chansons qui le firent surnommer " le Béranger forézien".

A la Société d'Histoire, on nous a fait quelquefois le reproche de ne parler que des "bourgeois". On est oblige d'en convenir, car ce sont eux surtout qui nous ont transmis l'histoire écrite. En vo là tout de même un qui n'était ni noble, ni prêtre...

Sa naissance dans une maison du Pinet, qui existe encore, fut déclarée à Monsieur Chabron de Jussac, maire de l'époque, le 1er mars 1845 (cf. acte ci-joint), par son père : Jean Doutre, cultivateur, et deux maçons : Louis Reboul et Jacques Robin, qui reconnurent tous trois ne pas savoir signer.

Elevé à la dure, Raymond Doutre a poussé, très jeune, les chariots de la mine et tiré le soufflet de la forge; ça ne l'a pas empêché d'écrire de beaux vers à la gloire des mineurs de Saint-Etienne qui l'avait adopté. Entouré de ses amis du "Caveau Stéphanois", on l'enterra à Lyon\* au cimetière de la Guillotière et on écrivit à cette occasion :

" Heureux la ville ou le village ayant vu naître en ses murs un poète." C'est le cas ou plutôt le privilège de Monistrol-sur-Loire qui peut compter parmi ses enfants Rémy Doutre !

Paul BONCHE

(\* civilement, selon ses volontés.)



*Rémy Doutre*

(1845-1885) \*

*Les œuvres complètes de Rémy Doutre ont été publiées en 1887, sous les auspices du "Caveau Stéphanois", société de gens de lettres bien connue. Dans la préface de cet ouvrage, Eugène Imbert nous fournit des renseignements intéressants sur la biographie de notre chansonnier né à Monistrol ...*

Il avait à peine 2 ans quand son père mourut. Sa mère, qui n'avait d'autre ressource que son travail, partit à Saint-Etienne en 1849, où elle se remaria avec un véritable butor, ivrogne et brutal, qui ne tarda pas à accabler de mauvais traitements la mère et l'enfant. C'est au souvenir de cette jeunesse que Doutre répondait aux félicitations que lui valaient ses succès : " Je ferais peut-être mieux, mais c'est à coups de poings et à coups de pieds que j'ai reçu l'instruction".

Il a peu de souvenirs de Monistrol et Saint-Etienne fut sa véritable patrie. Il y passa sa jeunesse et eut de nombreux amis. Il travailla de bonne heure à la forge, ensuite à la mine, puis comme armurier à la "Manu". Dans ce milieu, peu propice à développer ses instincts poétiques, il prit le goût de la chanson, et son grand plaisir était d'aller passer quelques heures à la "goguette" avec ses ca-

(\* Portrait par Ch. FALK d'après une photo d'Antoine REBEAUD).

marades. A 18 ans, sans connaître les règles de la versification, il s'essayait à rimer, et un an plus tard il se faisait remarquer et applaudir comme un artiste de talent dans un petit théâtre où l'on chantait et déclamait des vers. C'est là qu'il fit la connaissance de la femme qu'il épousa à 20 ans, avant même d'avoir "tiré au sort".

Le souvenir de ses propres maux, l'aspect des souffrances ouvrières, dictèrent ses premières inspirations, d'abord timides et prudentes (l'Empire ne plaisait pas). La loi interdisait aux travailleurs de s'organiser au point de vue corporatif : Pour détourner la loi, on faisait des "banquets" où évidemment se groupaient des gens de même opinion, et ce que l'on ne pouvait pas dire dans les discours, interdits, on le disait en chansons. Entre temps — car on ne faisait pas de banquets tous les jours ! — les goguettes et cafés chantants d'amateurs fleurissaient, et Rémy Doutre écrivait des poèmes et des chansons qui reflétaient sa philosophie de classe et traduisaient ses aspirations. C'est à la fin de ce sombre régime et pendant la guerre de 1870 qu'il obtint ses plus grands succès. Il organisait des soirées de bienfaisance et prêtait son concours à toutes les infortunes. Son nom sur une affiche assurait le succès : Malgré sa propre misère, il avait le souci de ses compagnons et a fondé plusieurs sociétés de secours mutuel.

Doutre avait le don naturel de faire rire et pleurer ses nombreux admirateurs. Son geste était ample et chaleureux, son regard ardent et sympathique, sa voix juste et harmonieuse. Il lui suffisait de chanter une de ses chansons pour que tout le monde la chantât après lui.

Il lui fallait son milieu ardent et enthousiaste, la foule sympathique de ses amis les chansonniers et les ouvriers, ses noirs compagnons de malheur et d'espérance, car la chanson, avec l'amitié, c'était toute sa vie. C'est ainsi que, engagé volontaire pendant la guerre de 1870, il entraîna à l'assaut ses compagnons en chantant : " Lève ton front, peuple insulté ! ". Cette occasion lui valut les galons de sous-officier.

Il vécut toujours dans la misère, à tel point qu'il confiait un jour à un ami : Je ne vous écrirai pas de sitôt, car je suis réduit à épargner 15 centimes, et cette lettre ne partira que plus tard, faute de 3 sous que je n'ai pas."

Le Caveau Stéphanois, créé en 1869, prit un nouvel essor sous sa direction en 1883. Cette société comptait les chansonniers les plus en renom de la région. Béranger et Pierre Dupont s'y produisirent souvent, et elle s'enorgueillissait d'avoir comme présidents d'honneur Victor Hugo et Gustave Nadaud !

Au moment où son travail devenait pour lui plus rémunérateur, où il allait enfin sortir de la gêne, où son nom avait le plus de retentissement dans la région, non seulement comme chansonnier et comme chanteur, mais aussi comme musicien, car il avait composé la plupart des airs de ses dernières chansons ... à ce moment la maladie s'abattit sur lui, miné par les durs travaux et aussi les privations et les mauvais traitements de sa jeunesse. Cependant sa bonne humeur ne l'abandonnait pas. A son ami François Gonon il disait : "Je suis un homme bien emplâtré. J'ai un emplâtre sur l'estomac, un autre dans le dos, et moi, au milieu, je suis le troisième. Je n'ai ni tête, ni force, et voilà 6 mois que je me roule sur ce lit de torture."

Pour lui qui avait été si généreux pour ses frères ouvriers, la fraternité fit son oeuvre. Ses confrères organisèrent une soirée qui fut brillante. Le peuple n'oublie pas : il aime ceux qui l'aiment. Les Stéphanois avaient apprécié les services rendus à la classe ouvrière par ce chantre plébéien : ils contribuèrent à une tombola qui fut productive (270 francs ! ...). Pendant que Rémy Doutre expierait, à Lyon, à 40 ans, laissant 3 enfants de 13, 15 et 19 ans, et une veuve dont le dévouement ne s'était jamais lassé et qui sut adoucir par ses soins l'amertume de ses dernières années. Ses obsèques eurent lieu le lendemain sans aucune cérémonie religieuse (cf. Mot du Président, p.2).

Dans ses chansons, il cultiva la simple romance, mêlant aux douceurs de la roucoucade sentimentale une note personnelle, une peinture des paysages aimés; mais, le plus souvent, ce sont les réalités sociales qui émeuvent son cœur. Le poète ouvrier retrace en traits ardents les souffrances des petits, des pauvres, souffrances qu'il connaît, qu'il partage, au milieu desquelles il vit ... et dont il dait mourir.

Son oeuvre comprend plus de 120 chansons ou poèmes. Il avait penser couronner le tout par un grand poème sur " la mine et les mineurs", qui devait compter 5 à 600 vers, et dont il avait tracé le schéma. Hélas, il s'arrêta au 182<sup>e</sup> vers, et le poème resta inachevé ...

Toutefois, il eut une autre source d'inspiration, moins touchante, mais bien française aussi, le comique, la raillerie, la satire. Là, Rémy Doutre fit preuve d'une verve à la fois légère et piquante : c'est la touche d'un franc Gaulois et d'un vrai chansonnier.

Paul BONCHE  
(... et Eugène IMBERT+)

11  
N° 27  
Naissance de  
Rémy Doutre  
Du père  
11  
Le 1<sup>er</sup> mars 1845 à Monistrol  
Naissance de Rémy Doutre fils de Jean Doutre et de son épouse  
Rémy Doutre, habitant à Monistrol, lequel nous a fait la présentation d'un enfant du sexe  
masculin, qu'il nous a déclaré être né hier dans son domicile à une heure d'après-midi.  
Il lui déclarera et de l'autre faire son père, monsieur Rémy Doutre  
Doutre, habitant avec lui un seul enfant il a donné le nom de Rémy  
Le 1<sup>er</sup> présentation de déclaration faite en présence de Louis Reboul, juge  
quarante ans et Jacques Robin, âge quarante ans, tous les deux  
maisons habitant avec lui Doutre, et avons signé le présent acte devant  
l'autre partie, le comparaissant et témoin ont déclaré devant signer.  
C. Reboul, J. Robin

L'ACTE DE NAISSANCE DE REMY DOUTRE, A MONISTROL, LE 1er MARS 1845.

N.D.L.R.

Nous publions ci-après (page suivante) une des nombreuses chansons-poésies de Rémy DOUTRE, précisément intitulée "La Chanson ne meurt pas". Sans doute une de ses œuvres favorites et qui vous donnera une idée de la verve du personnage. Et si cela vous a plu, nous en publierons d'autres dans les prochains numéros ...

A mon Ami Loïsique Ressort.



### LA CHANSON NE MEURT PAS

AIR *Du Mariage des oiseaux.*

Que le diable vous emporte,  
Sots prophètes de malheur,  
Qui, disant la Chanson morte,  
Lui donnez un traître pleur!  
Venez admirer la plaine  
Et nos gentils oisillons  
Qui chantent à perdre haleine  
Dans les bois et les sillons ;  
Vous entendrez ce murmure  
Qui nous répète tout bas :  
— Tout chante dans la nature ;  
« Non ! la Chanson ne meurt pas ! »

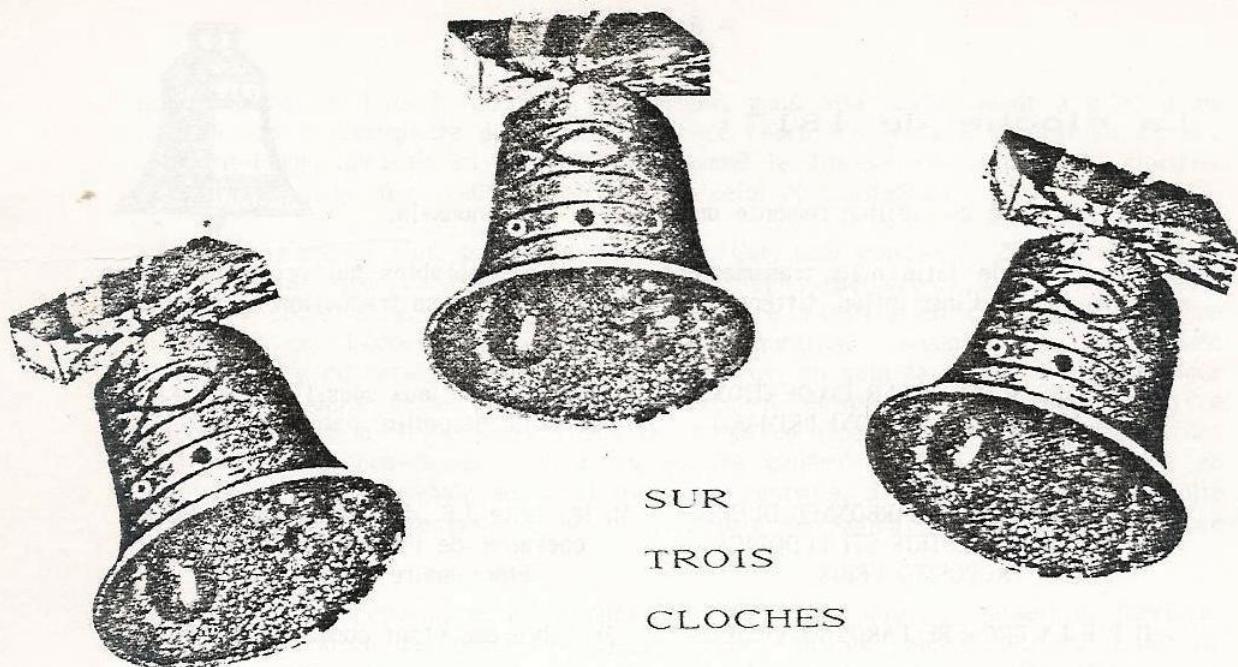
Le ruisseau caché dans l'herbe,  
Le grillon près du foyer,  
Le vent caressant la gerbe,  
Chantent pour nous égayer ;  
Le rouet de l'ouvrière,  
La cigale du buisson,  
Le moulin de la meunière,  
Chacun chante sa chanson ;  
Et l'on entend ce murmure  
Qui nous soupire tout bas :  
— Tout chante dans la nature ;  
« Non ! la Chanson ne meurt pas ! »

Tout, pour l'âme poétique,  
A sa chanson : le hallier,  
Le flot, l'étable rustique,  
L'air, la ruche, l'atelier ;  
La scie en fendant les planches,  
La lime mordant le fer,  
Le balancement des branches,  
La rue et son bruit d'enfer ;  
Ayons foi dans ce murmure,  
Qui nous répète tout bas :  
— Tout chante dans la nature ;  
« Non ! la Chanson ne meurt pas ! »

Sangdieu ! si des vilenies  
Envahissent nos concerts,  
Si de regrettés génies  
N'écrivent plus leurs beaux vers,  
Ce n'est qu'un temps de souffrance,  
Que la muse doit guérir.  
La Chanson, comme la France,  
La Chanson ne peut mourir !  
Aidons à ce doux murmure  
Qui nous soupire tout bas :  
— Tout chante dans la nature ;  
« La Chanson ne mourra pas !

Lyon, août 1884.





Dans le clocher nettoyé à l'intérieur comme à l'extérieur, nous sommes montés avec M. le Curé voir ce que nous disent les cloches. En attendant que, une fois complètement réparées les commandes électriques du carillon, elle nous sonnent tout ce qu'elles savent sonner...

Au passage, sur les pierres intérieures décrassées, apparaissent, peints en noir, une date et deux noms: 1806, Gourgaud, Colombet (1).

Comme les mousquetaires de Dumas, les trois cloches de Saint-Marcellin sont quatre. Mais à l'inverse des mousquetaires, ce n'est pas le quatrième membre du trio le plus important. Il est silencieux depuis longtemps - depuis l'électrification des mécanismes. Assez petit et hémisphérique, c'était le timbre de l'horloge. Les heures sonnent actuellement par l'action d'un marteau sur l'une des trois grandes cloches.

Celles-ci se distribuent entre les deux étages du clocher. En bas, la plus petite, datée de 1830. En haut, la plus grosse, aussi datée de 1830, à l'est, et, du côté ouest, la moyenne, datée de 1817.

### Les disparues

Point de cloches très anciennes dans notre clocher. Les six qui composaient le carillon avant la Révolution (2) furent déposées et envoyées à la fonte pour obéir aux ordres du représentant en mission "Solon" Reynaud. Nous savons que la municipalité, quelque temps après, réclama l'une d'elles appelée "le midy", pour tous usages civils et révolutionnaires. Nous ignorons si l'on fit droit à sa requête.

Si oui, "le midy" fut l'une des deux cloches qui sonnaient dans le clocher sous l'Empire. Le relevé minutieux des dépenses municipales nous informe qu'on devait demander assez souvent au sellier Reynaud (simple homonyme du tombeur de cloches...) de changer le baudrier de cuir qui tenait le battant de "la grosse" ou de "la petite cloche", ou des deux. Ces deux cloches furent, nous le verrons, refondues et incorporées à celles de 1830, y cachant pour nous le secret de leur origine.

## La cloche de 1817



La plus ancienne du carillon remonte donc à 1817. Examinons-la.

Quatre lignes de latin nous transmettent le nom des notables qui présidèrent à sa naissance. Voici l'inscription, littéralement transcrise, avec sa traduction en regard:

LAUDANS SUPEROS SUB INVOCATIONE  
STI MARCELLINI PATRONI PRIMARII

Louant les Cieux sous l'invocation  
de saint Marcellin, patron primaire,

D J B COMITE DE CHARBONNEL DUHETZ  
ORDINIS EQUESTRIS STI LUDOVICI  
PROPOSITO URBIS

M. le comte J.B. de Charbonnel du Betz,  
chevalier de l'ordre de St Louis,  
étant maire de la ville,

D P P LA BROYERE PAROCHO VIC GEN

M. Labruyère étant curé et vic. gén.,

D D DE VAUX FOLETIER ORDINIS  
EQUESTRIS STI LUDOVICI  
QUIOC NOTARIO ROUCHOUSE  
\* FABRICIANS

M. de Vaux Foletier, chevalier de l'ordre  
de Saint-Louis,  
Quioc notaire et Rouchouse  
étant membres du conseil de fabrique

Dans la partie inférieure de la cloche, quatre motifs sont moulés dans le bronze, aux quatre points cardinaux. Se faisant face à l'est et à l'ouest, les armes royales de France. Au sud, la Vierge portant l'Enfant Jésus, et cette inscription: A LYON  
AN 1817. Au nord, une croix, encadrée par les deux mots de la "signature" du fondeur:  
BURDIN FECIT.

Burdin est le nom d'une lignée de fondeurs lyonnais qui ont travaillé pendant un siècle, de 1802 à 1885. Le premier est Jean-Claude Burdin (1771-1825): c'est le nôtre (3).

## Un diocèse sans nom

Quelques précisions sur les monistroliens cités.

Le comte Jean-Baptiste de Charbonnel du Betz était en effet notre maire, et le fut quatorze ans, de 1810 à sa mort en 1824, avec quelques semaines d'interruption lors des Cent-Jours. C'est lui qui, président le conseil de fabrique, fut le grand intendant de la reconstruction de l'église. Il est juste que son nom y soit conservé.

Juste aussi que le nom de Pierre-Paul Labruyère participe au chant des cloches d'une église qu'il rouvrit au culte et restaura telle que nous la voyons aujourd'hui. Curé de Monistrol depuis le Concordat, il mourut en 1820.

VIC. GEN. : "vicaire général". Ce titre, ainsi employé sans autre précision, est le témoin intéressant d'une étrange situation. Depuis le Concordat, la Haute-Loire était rattachée au diocèse de Saint-Flour. Affreuse humiliation, qui ne prendra fin qu'en 1823. Elle avait pourtant failli connaître son terme cette année même, 1817. Louis XVIII avait en effet secrètement négocié avec le Vatican un nouveau concordat qui, entre autres choses, rétablissait l'antique siège du Puy. Mais en juillet, une déclaration unilatérale et intempestive du Pape fit à la fois connaître et capoter le projet, en soulevant les colères gallicanes. Nous ne savons pas si

notre cloche était déjà fondu à ce moment, mais elle reste, quant à elle, d'une remarquable et exemplaire discréption ! Le curé Labruyère, vicaire général du diocèse de Saint-Flour, apparaît ici sans que soit nommé le diocèse. On ne peut pas glorifier celui d'Anis; mais on ne veut pas reconnaître celui de Saint-Flour...

Le nom de l'évêque n'est pas même mentionné. Car, pour comble, le diocèse bidépartemental n'avait pas de titulaire depuis 1814, et même depuis 1809, Mgr Jaubert, nommé à cette date, n'ayant pas reçu du Pape l'institution canonique en raison du conflit qui l'opposait à Napoléon. La Restauration n'arrangea pas les choses: dans l'attente du rétablissement du diocèse du Puy, on gela la situation à Saint-Flour aussi. C'est dans cette période particulièrement écliptique que l'abbé Labruyère succéda en 1815 à M. de Rachat dans la charge de vicaire général (4), administrant sans évêque ce non-diocèse... Il resta vicaire général jusqu'à sa mort comme en témoigne sa pierre tombale au cimetière (allée centrale, à droite): "P. Paul Lafayolle de La Bruyère, vicaire général du diocèse, curé de Monistrol, mort le 3 décembre 1820, à 76 ans."

Les trois autres personnages mentionnés sont les responsables du conseil de fabrique, donc de la gestion matérielle de l'église. M. de Vaux de Foletier d'abord. L'initiale de son prénom, D. surprend, puisqu'il se prénommait Antoine-Fidèle. Sans doute s'agit-il d'une bêtue du fondeur (comme DUHETZ pour DU BETZ). Le notaire André Quioc sera nommé maire en 1824 à la mort du comte de Charbonnel et le restera jusqu'en 1829.

Le registre des délibérations municipales nous instruit sur les conditions dans lesquelles cette cloche fut financée.

Il était apparu en 1816 que l'emploi des sommes prévues pour les principales réparations de l'église laissait un reliquat de 2 555 francs. Par délibération du 31 mai 1817, la municipalité indiqua au conseil de fabrique une série de dépenses possibles: grillage des fenêtres, réparation du "frontispice" (le portail ?), réfection du crépis-sage extérieur (déjà, - et c'est une indication précieuse sur l'aspect que les murs présentaient quand ils furent rebâties), banc pour les autorités, chaire, fonts baptismaux, tribune, dais pour le Saint-Sacrement, et "la deuxième cloche". Les archives du conseil de fabrique étant, semble-t-il, perdues, nous ne pouvons en savoir davantage, sur ce qui fut réalisé alors de ce programme. A tout le moins il en resta la cloche.

"Deuxième cloche": l'adjectif est surprenant, puisque nous avons vu que le carillon comportait déjà deux cloches. Est-ce un lapsus pour "troisième" ? Ou bien le conseil municipal pensait-il alors à refondre l'une des deux cloches existantes (cassée peut-être) dans cette "deuxième cloche" neuve ? Ce qui paraît sûr, c'est que les deux anciennes cloches restèrent en place, et qu'on fit la dépense d'une troisième, que fondit M. Burdin.

### Les "saintiers" de Lorraine

Les deux cloches de 1830 sont plus sobres de renseignements, mais non pas d'enseignements.

Celle du niveau inférieur nous parle à la première personne:

SUB PATROCINIO BEATAE MARIAE  
VIRGINIS ET STI JOSEPH  
USUI PA CHIAE MONISTROL

Sous le patronage de la Bse Vierge  
Marie et de saint Joseph  
à l'usage de la paroisse de Monistrol

AB ILL MO ET REV MO JL MAURITIO  
DE BONALD ANICIENSI EPISCOPO  
CONSECRATA FUI 1830

par le très illustre et très révérènd J.L.  
Maurice de Bonald, évêque du Puy,  
je fus consacrée. 1830

Le diocèse a enfin son évêque: mieux encore, c'est lui-même qui est venu bénir ces cloches. Du coup, les notables (Chabron le maire, Bonnet le curé) s'effacent. Les inscriptions seront purement religieuses.

Plus bas, sur la panse, trois grandes fleurs de lys, largement espacées et disposées comme sur les armes de France. Nous sommes en 1830: la cloche a donc été fondue avant juillet, avant la révolution des Trois Glorieuses... Le nom du fondeur est enfin inscrit dans le bronze: P. DECHARME.

Qui était-il ? Une première recherche dans les études locales nous apprend déjà l'existence en Haute-Loire de trois cloches signées Decharme vers la même époque. L'une, datée de 1812, avec J.B. pour initiales du prénom, dans l'église de Saint-Pierre-du-Champ (5). Une autre dans l'église de Lavaudieu, fondue par un Louis Decharme en 1843 (6). La troisième à Vieil-Brioude. Celle-ci fit l'objet en 1811 d'un devis passé entre les fabriciens et le fondeur "Pierre Decharmes, habitant de la commune de Brevanne, canton de Clermont, département de la Haute-Marne" (7).

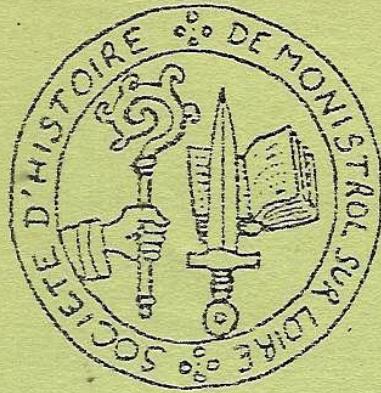
Notre P. Decharme était-il lui aussi un "habitant de la commune de Brevanne", aujourd'hui Breuvannes ? Oui, et le même que ce Pierre Decharme qui traita avec Vieil-Brioude. Nos deux cloches (car la seconde aussi porte son nom) venaient-elles donc de ces lontains confins de la Lorraine et de la Champagne ? Non, et voici l'occasion de dire un mot de la façon dont les fondeurs travaillaient.

Breuvannes, en pays de Bassigny (dont un autre village s'appelle Colombey-les-deux-églises) était la capitale des fondeurs de cloches. Capitale, ou plutôt base de départ et conservatoire des techniques. La cloche est un objet lourd et fragile. Avant le chemin de fer et le camion, on ne le transporte guère. Aussi la fonte se faisait-elle ordinairement sur place. Et les fondeurs, presque tous enfants de Breuvannes et des alentours, partaient donc, chaque printemps, après l'hiver passé en famille, pour un nouveau tour de France, de chantier en chantier, de clocher en clocher...

Dès le début du 17<sup>ème</sup> siècle, ces "saintiers" ambulants portaient au loin leur savoir-faire. "Les Lorrains, lit-on dans un Dictionnaire du commerce de 1723, passent pour les meilleurs fondeurs de l'Europe, particulièrement pour les canons, les mortiers et les cloches, et ils sont ordinairement appellés dans les fonderies de France et des autres Etats. Les habitants des villages de Levescour, d'Outremecour et de Breuvannes sont les plus en réputation pour cette fabrique." (8) Certains finissaient par se fixer. Paul Le Blanc a étudié "les Seurot et les Maré, fondeurs de cloches lorrains établis à Brioude" au 17<sup>ème</sup> siècle et qui y firent souche (9).

Au 19<sup>ème</sup> siècle, la fonte des canons s'était industrialisée... Restait aux ambulants la fabrication des cloches. Leurs pérégrinations ont heureusement laissé des traces, parce que la mairie de Breuvannes devait leur délivrer un passeport, document obligatoire depuis la Révolution pour se déplacer en France. Deux historiens haut-marnais ont étudié ces autorisations de sortie entre 1826 et 1838 (10). Parmi les nombreuses familles de "saintiers", les Decharme. Pas moins de six membres de la tribu Decharme prennent la route quand les beaux jours reviennent. Parmi eux, Pierre Decharme (le seul dont le prénom ait P pour initiale), avec comme destination "différents départements et Le Puy". Il avait dû se constituer une clientèle dans nos régions, faisant boule de neige des recommandations de maires ou de curés satisfaits de son ouvrage. D'après cette étude, Le Puy a attiré deux Decharme. Louis-Adolphe (celui de Lavaudieu ?), et notre Pierre. Ce dernier, né en 1786, avait 25 ans quand il travailla à Vieil-Brioude, et chez nous 44. Il mourut chez lui à 80 ans. Un inventaire systématique des cloches de Haute-Loire mettrait certainement au jour ~~de~~ d'autres cloches Decharme que les cinq mentionnées ici.

Argente



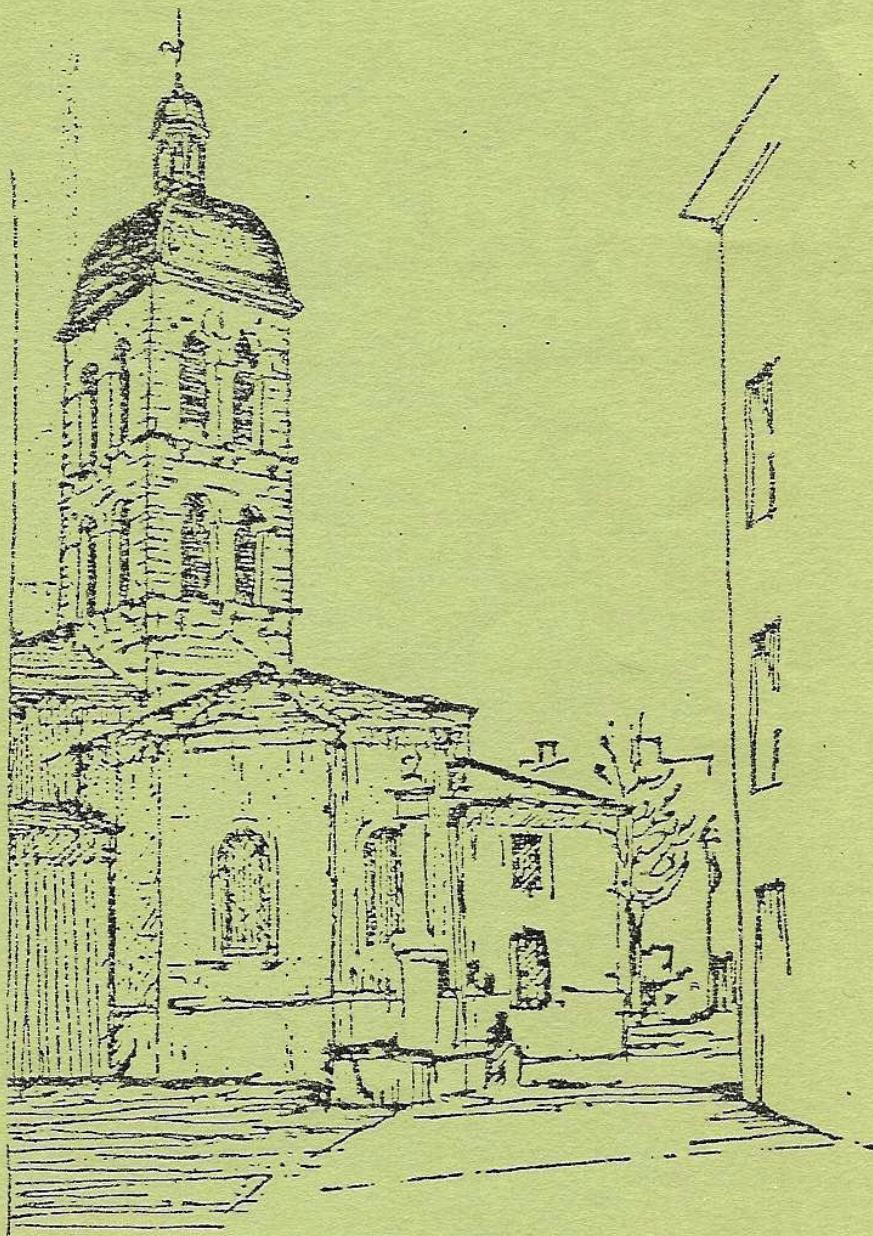
# Chroniques Monistrolieennes

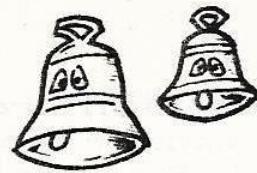
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MONISTROL-SUR-LOIRE

DEUXIÈME ANNÉE

n°7

3e TRIMESTRE 1985





## Naissance de deux soeurs

Là encore, le registre des délibérations municipales nous indique comment s'engagea l'affaire. Le 9 mai 1830, le maire, Bertrand de Chabron, propose à son conseil de "remplacer les deux cloches cassées depuis longtemps par accident". Il fait état des offres d'un fondeur - notre Pierre Decharme, qui l'a probablement démarché au début du printemps ou lors de son passage l'année précédente. Le fondeur s'engage à "fournir à la commune deux cloches, une du poids de dix quintaux environ et l'autre de sept, au prix d'un franc cinquante centimes la livre", soit 2 550 francs. Il reprendra les cloches cassées, pour les refondre, au prix de 1,25 franc la livre. Il gagne donc 25 centimes par livre, soit 425 francs pour ces 850 kilos de cloche, tous frais à sa charge.

Les cloches cassées, dont la note fausse et brève blessait l'oreille des monistroliens "depuis longtemps", on nous en donne le poids parce qu'il entre dans le marché: huit quintaux environ à elles deux: la grosse pesait donc peut-être 250 kilos et la petite 150. C'est tout ce que nous connaîtrons d'elles.

Cette reprise réduisait le devis de 1 000 francs. Restait à trouver 1 550 francs, que le conseil décide de porter à 1 900 francs, pour se mettre à l'abri des faux-frais. Il prend 200 francs sur le poste "dépenses imprévues", 100 sur "l'entretien des promenades publiques", et 1 600 sur une imposition extraordinaire de 2 100 francs décidée l'année précédente pour les "réparations au dôme du clocher" (encore une!): le devis du menuisier Jean Bernard n'a été en effet que de 500 francs.

Voilà donc qui nous renseigne sur le poids de nos trois cloches actuelles: 500 et 350 kilos pour celles de 1830. Celle de 1817, de taille intermédiaire, doit peser autour de 425 kilos.

Nous constatons aussi que le fondeur faisait son affaire de l'achat du métal. Outre les 400 kilos des cloches cassées, il a dû se procurer 450 kilos de cuivre et d'étain. Il y eut des dons, certes; ce fut l'occasion pour nos ménagères de donner un destin musical et sanctifié aux vieilles casseroles percées. Mais l'essentiel dut être acheté aux chaudronniers ambulants, pour qui les fondeurs étaient alors le débouché le plus important.

Marché conclu, Pierre Decharme, en ce mois de mai ou juin 1830, s'active. Il recherche le métal, fait descendre les cloches cassées. Il arrête avec les autorités le texte de l'inscription, pour lequel il utilisera son seul bagage: les planchettes de bois sculpté qui servent de matrice aux lettres et aux chiffres. Sur les mêmes planchettes, on choisit les motifs qui orneront la cloche. Surtout, le saintier se préoccupe de trouver l'endroit convenable pour creuser la fosse profonde où la cloche prendra forme autour des moules qu'il bâtira de briques et d'argile, et, tout à côté, le fourneau d'où le métal en fusion sortira. Il faut un sol sec, un endroit couvert et aéré, le plus près possible de l'église. Peut-être Pierre Decharme a-t-il creusé sa fosse et son fourneau sous la halle de la Grenette. Il loue et rétribue les services de quelques monistroliens, qui l'aideront sur ce chantier qu'il dirige, en maître expert et mystérieux, sous le regard admiratif de la population assemblée pour cet évènement extraordinaire.

Deux cloches, dégagées l'une après l'autre de leur gangue, viennent au jour sous les bravos. Monistrol a vu naître ces soeurs, avant de les entendre chanter.

### "Que les vieillards avec les enfants..."

Soeurs, elles l'étaient vraiment dans l'intention de ceux qui les ont conçues. La plus grosse, dont nous avons lu l'inscription, est placée sous le signe de Marie et de Joseph. Or la plus petite, que nous examinons maintenant, est consacrée à l'Enfant Jésus. Ce sont les deux cloches de la Sainte Famille. Cette intention est très poétiquement suggérée par l'inscription, qui court sur une seule ligne tout autour du haut de la cloche:

1830 + SENES CUM JUNIORIBUS LAUDENT DOMINI IN HONOREM S/MI INFANTIS JESU

Ce qu'on peut traduire ainsi: "Que les vieillards avec les enfants chantent des louanges en l'honneur du Seigneur, le Très Saint Enfant Jésus."

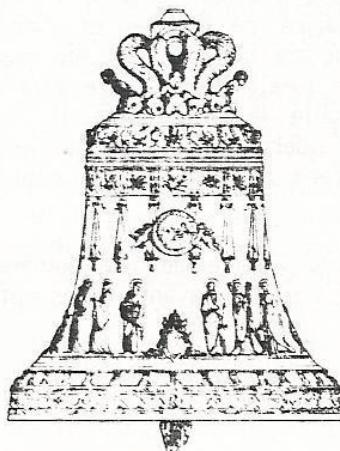
La phrase latine est bizarre, presque incorrecte. L'explication est qu'on a voulu introduire le nom de l'Enfant Jésus dans une formule proposée par le fondeur. Cette formule, c'est un verset du Psalme 148: "Juvenes et virgines, senes cum junioribus, laudent nomen Domini." C'est-à-dire: "Que les jeunes garçons et les jeunes filles, que les vieillards avec les enfants, louent le nom du Seigneur." (11) Ce verset était-il populaire chez les saintiers ? Nous le pensons, car on le retrouve sur une cloche fondue dans la Sarthe, 46 ans plus tard, par un fondeur venu de Breuvannes (12).

Ajoutons que notre cloche est ornée, comme l'autre, des trois fleurs de lys et, près de la signature "P. DECHARME", d'une haute croix entièrement couverte d'une plante grimpante: mort et vie. On peut penser que Mgr de Bonald l'a consacrée en même temps que sa soeur. Du moins était-ce décidé au moment de la fonte: il nous reste à chercher des traces de cette cérémonie solennelle.

Un mot encore sur le latin de ces inscriptions. Le fondeur a omis le second i de "fabricianis". Broutille ! Mais l'une de nos cloches est coupable de l'une de ces fautes énormes qui valaient aux collégiens de son époque quelques vigoureux coups de règle sur les doigts. Et coupable vraiment, puisque c'est elle qui parle: "consecrata fui". Affreux gallicisme ! Il fallait dire: "consecrata sum". Si elle avait parlé français, notre cloche aurait sûrement dit: "J'ai eu été consacrée."

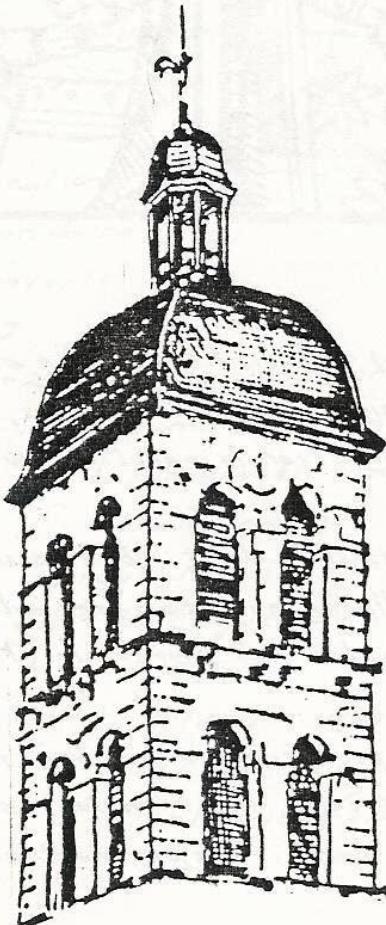
Felix culpa ! Heureuse faute qui, sous l'apparence solennelle des dédicaces et patronages, rend à notre carillon un inimitable accent de pays...

Madeleine et Philippe Moret



## NOTES

(1) 1806, c'est le début de la remise en état de l'église dévastée. Jean-Baptiste Gourgaud, horloger, succèdera en 1815 à son beau-père Pierre Miramand comme préposé à l'entretien de l'horloge. Avait-il, en 1806, participé à son installation ? Colombet était-il un aide ? (2) Inventaire du 14 janvier 1791, Archives départ. de H.L., 1 Q 112. (3) Cf. in Joseph Berthelé et al., Enquêtes campanaires, notes, études et documents sur les cloches et les fondeurs de cloches du VIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, (Montpellier, 1903). L'étude de Berthelé sur "les Burdin, fondeurs à Lyon au XIX<sup>e</sup> siècle", p. 497-504, et G. Vallier, "Inscriptions campanaires du département de l'Isère" (p. 563). La plupart des cloches signées Burdin sont plus tardives que la nôtre. On en trouve dans tous les départements autour de Lyon. J.Cl. Burdin fournissait des cloches au fondeur ponot Dubois. (4) Notice manuscrite de l'abbé Fruisse sur le Petit Séminaire de Monistrol; Mme Brioude, Recherches historiques sur Tence, p. 409. (5) Lascombe, "Les cloches de St-Pierre-du-Champ", Tablettes historiques du Velay, II, p. 384. Elle est signée J.B. Decharme: sans doute Jean-Baptiste, mort en 1866 à 85 ans (cf. op.cit. note 10) (6) "Les cloches de la région de Brioude", Almanach de Brioude, 1971, p. 213 sq. (7) Devis publié par l'abbé Peyron dans son Histoire de Vieil-Brioude, p. 326. (8) Savary des Brulons, Dictionnaire du commerce, cité par P. Le Blanc, Congrès archéologique de France, session du Puy, 1904, p. 556 sq. (9) Ibidem. (10) Cl. Aubérive et J. Salmon, "Saintiers et cloches de Breuvannes", in Cahiers Haut-Marnais, n° 78 (1964), p. 122-138. Nous empruntons à cette passionnante étude les quelques renseignements qui suivent sur la fabrication des cloches. (11) Il est possible aussi que le mot nomen ait sauté par inadvertance du fondeur; la phrase signifierait alors: "Que les vieillards avec les enfants louent le nom du Seigneur en l'honneur du T.S. Enfant Jésus", ce qui est plus correct et moins bizarre. (12) Cloche fondue au Mans en 1876 pour l'église de Gournay (Deux-Sèvres), par un Boilée, dont un descendant, fixé au Mans et passé de la fonderie à l'automobile, créera la fameux "circuit des 24 heures" (Enquêtes campanaires, p. 186).



## LA POSTE EN HAUTE-LOIRE ET A MONISTROL

Le transport de messages verbaux ou écrits est, on peut le dire, aussi ancien que l'humanité, car les hommes eurent toujours besoin de correspondre entre eux et il y eut de tous les temps, sous divers noms, des messages dont l'histoire nous a transmis la trace; notamment chez les Perses, chez les Romains et dans l'ancienne Gaule, messages dont on jalonnait les itinéraires de petits postes auxquels notre organisation actuelle doit son nom.



En France, c'est à Louis XI que l'on attribue généralement la création d'un premier service des postes, mais ce n'est qu'en 1573 que l'on peut enregistrer la naissance du premier embryon de tarif postal.

Jusqu'à la création du timbre-poste les tarifs postaux français, ainsi d'ailleurs que ceux des autres pays, étaient basés à la fois sur la distance à parcourir et sur le poids des plis transportés.

Le port était en principe payé à l'arrivée par le destinataire. Jusqu'au 14<sup>e</sup> siècle, les mentions de transport de correspondance sont rares. Cependant on sait qu'en l'an 1489

pour le port d'une lettre du Puy à Nîmes le messager reçut deux sous et 6 deniers (le denier est la douzième partie du sou)

En 1566 un messager du Vicomte de Polignac porte un pli du Puy à Paris, à cheval, en sept jours et demi.

En 1668 Louvois réorganise les postes françaises.

1695 : Crédation du premier tampon au nom du bureau de départ

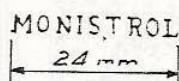
1703 : Il existe 770 bureaux en France ; dans le futur département de la Haute-Loire : Le Puy, Brioude et le relais aux chevaux de Pont de Lempdes.

Une lettre du Puy à Paris sept sols, du Puy à Toulouse cinquante sols.

En 1731, une lettre du Puy à Brioude met 7 jours et passe par Moulin... Il n'y a qu'un pont à Vieille Brioude et pour piétons seulement.

Le 1-8-1755, création du bureau postal secondaire de Monistrol puis converti en direction en 1757

Monistrol possède la particularité marcophile suivante :



Les marques manuscrites précéderont les marques linéaires ou cursives, si aucune marque manuscrite n'apparaît

avant 1774, une marque linéaire MONISTROL de 24 mm est en service en 1758 jusqu'en 1797

*monistrol*

Marque manuscrite connue en 1774. Existait probablement antérieurement



François-Michel Le Tellier, Marquis de Louvois, né à Paris en 1646, mort en 1691. Directeur Général des Postes et Relais du Royaume de France en 1668

- A la veille de la Révolution existaient les bureaux suivants :
- Province de Languedoc : Le Puy, Monistrol, Yssingeaux, Creponne.
  - Province d'Auvergne : Brioude, Langeac, La Chaise-Dieu et le relais Pont de Lempdes.

1789 : Création du département du Velay (loi du 11 nov. 1789). Elle ne sera effective que le 27 février 1790. Le procès-verbal faisait mention de création de cantons et de districts. Le nom de Haute-Loire fut rapidement adopté. Cette réorganisation se fit avec les territoires suivants :

Le Velay en entier. 110 communes relevant du Languedoc  
Le Dauphiné d'Auvergne. 119 communes rattachées à Lyon et Clermont

11 Paroisses du Vivarais, appartenant au Languedoc, mais se trouvant avant 1789 dans la Sénéchaussée du Puy

14 Communes du Gévaudan, essentiellement l'archiprêtré de Saugues.

Le nouveau département comporte alors trois districts :  
1/ Le Puy 16 cantons - 2/ Brioude 9 cantons - 3/ Monistrol/Yssingeaux 7 cantons. Monistrol est chef-lieu administratif, le judiciaire relevant d'Yssingeaux.



Courrier à cheval - première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle  
Eau-forte de C. Parrocel (1688-1752)

### HAUTE-LOIRE département 41

L'Assemblée Nationale avait décreté de transformer les Provinces en 83 Départements. Ce décret fut sanctionné par lettre patente du roi en date du 4 mars 1790. Il ne sera effectif que début 1792.

Le département de la Haute-Loire se voit attribué le numéro 41, car ce décret crée un seul département Rhône-et-Loire sous le numéro 68; cela dura pour ce département jusqu'au 19 novembre 1793. A cette date un nouveau décret divise ce département en deux: le Rhône et la Loire; le premier garde postérieurement le numéro 68; la Loire reçoit le numéro 88. On peut noter que la numérotation du département de la Loire passa de 88 à 84, en remplacement du département Mont Blanc supprimé.

Les Alpes maritimes prirent le numéro 87 après 1860.

Avec la numérotation actuelle, par ordre alphabétique, le département des Alpes maritimes a le numéro 06, le département de la Loire 42; d'où 43 numéro actuel du département de la Haute-Loire.

Marques de port du de Monistrol de 1792 à 1848

41  
MONISTROL 1792  
34mm x 7

41  
MONISTROL 1796 - 1807  
34mm x 7 même type que ci-  
dessus, mais dernière lettre cassée

41  
MONISTROL 1810 - 1848  
42mm x 10

Les routes postales n'ont pas changé.

Les routes postales relient le Puy aux principales villes du Velay telles Langeac, Pradelles, Monistrol, Brioude et Craponne. Des transversales existent notamment Monistrol à Saint-Etienne.

En 1800 une plainte est portée contre le maître de poste de Monistrol; le courrier en provenance de la préfecture, arrive ouvert à la mairie du lieu; de plus le "courrier était rendu très tard". L'administration des postes rétorque que la recette du bureau de Monistrol n'est pas assez importante pour y établir un facteur; le directeur n'est pas obligé de faire porter les lettres à domicile mais de les faire distribuer au guichet du bureau.

Les parcours et les prix du courrier pour Monistrol.

\* Le Puy - Monistrol :

Transport à cheval,  
distance 47540 toises,  
prix pour 1 cheval et 1  
trajet 0,95f.

\* Monistrol - St Etienne :

Transport à cheval,  
distance 27048 toises,  
prix pour 1 cheval et 1  
trajet 0,54f

(La toise est une ancienne mesure de longueur valant 1,949m)

En 1802, les districts deviennent arrondissements.

Suppression de Monistrol.

En 1817, un service de poste aux chevaux est créé. Le titulaire du service entre le Puy et St Etienne, confié à un sous-traitant, Charles Oudin, ancien voiturier à St Maurice de Lignon, la charge de la ligne. Oudin



ne tarde pas à s'associer avec Borel, de Monistrol, le contrat s'élevait à 2130 livres

1829 : création d'arrondissements ruraux. Boîte aux lettres dans chaque commune.

Monistrol est un bureau de poste intermédiaire quelques communes y sont rattachées : Bas, St Didier, St Maurice, St Sigolène etc...

En 1835, le 27 Juillet, les horaires de départ du courrier sont connus : Départ de St Etienne : 7<sup>h</sup>, Monistrol : 12<sup>h</sup>, Yssingeaux : 15<sup>h</sup>, le Puy : 18<sup>h</sup>.

Départ du Puy : 15<sup>h</sup>, Yssingeaux : 18<sup>h</sup>, Monistrol : 21<sup>h</sup>. St Etienne : 02<sup>h</sup>.

A cette époque le directeur du bureau de poste de Monistrol était monsieur Morel.

En 1836, 15 communes étaient pourvues d'établissements de poste aux lettres, sept bureaux : Le Puy, Brioude, Craponne, Langeac, Monistrol, Pont de Lempdes, Yssingeaux et huit distributions : Cayres, la Chaise Dieu le Monastier, Montfaucon, Paulhaguet, Saugues, St Paulien et Tence.

Bas en Basset demande un bureau en juillet 1838, la réponse est négative.

En 1839 Monistrol demande des relations postales plus rapides avec St Etienne. Le courrier de Monistrol à St Etienne subit un retard d'une journée. Un service supplémentaire a été créé entre St Etienne et Firminy. Il faudrait le prolonger jusqu'à Yssingeaux. Un service Monistrol - St Paulien Chalencon est aussi demandé.

Dans le service par entreprises de transports de dépêches on remarque que le service de Monistrol

FACTEUR RURAL  
DE 1830

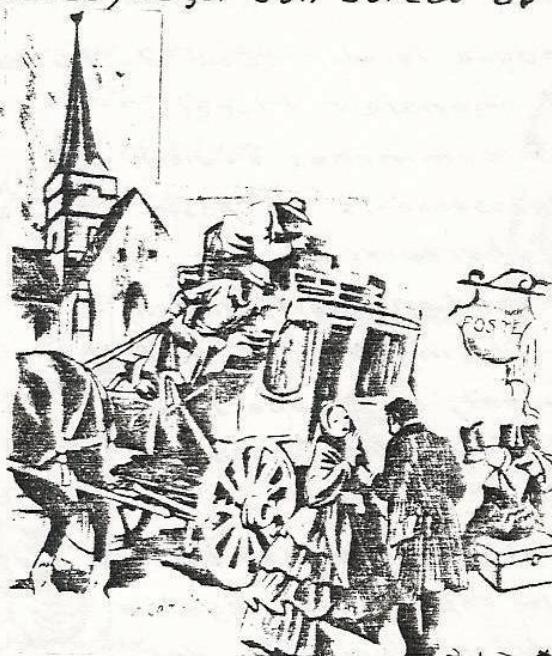


à St Didier la Séouze se fait à pieds ; par contre le service de St Etienne ou Puy à cheval ou en voiture.

Le bureau de Monistrol a une population de 3800 habitants environ, la population rurale desservie est de 15.809 habitants pour 3 facteurs ruraux et 6 communes desservies.

Le bureau de St Didier est érigé en direction le 1er octobre 1939.

En 1840 l'administration postale poursuit son développement. Pont-Salomon demande l'attribution d'une boîte aux lettres supplémentaire qui lui est accordée. Bess-en-Besset, reçut son bureau de distribution le 16 juin.



#### MARQUES DE PORT-PAYE, DE DEBOURSE, DE FRANCHISE AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE

Avant de voir les cachets à date du début du XIX<sup>e</sup> siècle, voici les diverses marques postales connues pour Monistrol.

#### MARQUES DE PORT-PAYE

1790

france  
MONISTROL

franc + MONISTROL

P.4 I.P.  
MONISTROL

1792 - 1830  
34 mm x 7

Toutes les marques de "port-payé" du XVIII<sup>e</sup> siècle sont rares. Le port était en principe, payé à l'arrivée par le destinataire, le paiement par l'expéditeur ne présentant qu'un caractère exceptionnel et n'étant effectué que pour les plis destinés à des gens peu fortunés ou à des hommes de loi.

#### MARQUES DE DEBOURSE

Le régime général de l'expédition des lettres était le "Port-Du"; de ce fait, les facteurs avaient à tenir un décompte des taxes à recevoir; cet état était établi AVANT la distribution. Le facteur devait, dès son retour au Bureau, remettre la somme des encassemens déjà comptabilisés. Si pour une raison quelconque (refus de la lettre, changement d'adresse, etc..) le facteur rendait la lettre à son Bureau, celui-ci devait poser une écriture comptable de "Déboursés" puis renvoyait ou faisait suivre la lettre. Cette opération comptable devait toujours être inscrite sur la lettre.

deb. demonistrol

deb demonistrol  
AN III

1823 - 1831

37 mm x 8

DEB 41  
MONISTROL

#### MARQUES DE FRANCHISE

Le Comte du pouvoir Exécutif d'Unionistru?  
il off

Le Comte du pouvoir Exécutif de  
monistrol / Coffy  
1798

1794

aff M. Dauvillier  
DISTRICT DE MONISTROL  
affaires d'admon. DISTRICT DE MONISTROL

### CACHETS A DATE

En 1802 quelques cachets à date existent; ils indiquent la date de distribution, mais le mois ni l'année ne sont indiqués.

En 1820, nouveau type de cachet, utilisé aussi bien à l'arrivée qu'au départ.

En 1830, généralisation pour toute la France du type des cachets à date.



Monistrol (41) en service de 1830 à 1842 - dit à simples fleurons (1) (ce cachet aurait servi de cachet de bureau de tri pour Firminy départ 84)

En 1836, réduction des dimensions des cachets.

Monistrol (41) en service de 1843 à 1855 sans fleuron



En 1838, un cachet plus petit que les précédents; il sera fabriqué jusqu'en 1867. En service à Monistrol de 1854 à 1869

En 1868, nouveau cachet, un seul cercle, mais avec indication de la levée

Monistrol (41) 1<sup>re</sup> levée  
23 avril 1873



(1) Le cachet à doubles fleurons ne fut pas mis en service dans le département de la Haute-Loire.

## LES PREMIERS TIMBRES ET LEURS OBLITERATIONS

C'est en 1840, en Grande Bretagne, qu'apparut le premier timbre-poste, vignette mobile ayant une valeur fiduciaire propre et permettant le paiement par l'expéditeur du transport d'un pli par la poste.

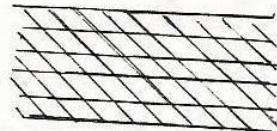
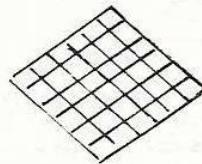
L'exemple britannique fut suivi en France avec attention. Il fallut attendre le 24 aout 1848, que soit voté un décret simplifiant les tarifs postaux et créant le timbre.

La commission des Monnaies et Médailles fut chargée par l'administration des Postes de fabriquer les timbres.

Le premier timbre, 20c noir Cérès, fut émis le 1<sup>er</sup> janvier 1849.

Pendant la première quinzaine, les Bureaux annulent les timbres avec des moyens divers : tampons en service ou tout simplement à la plume.

Période du 15 janvier 1849 au 31 décembre 1851 = dans tous les Bureaux de poste, y compris Paris, c'est l'oblitération Grille qui est en service.



L'administration des Postes décide la mise en service dès le 1<sup>er</sup> janvier 1852 de cachets oblitérants à chiffres pour remplacer les grilles trop anonymes. Cette première nomenclature dites PETITS CHIFFRES classait tous les bureaux de France par ordre alphabétique.



Oblitération  
PETITS CHIFFRES



Oblitération  
GROS CHIFFRES

Par la suite, au fur et à mesure de l'ouverture d'un nouveau bureau, il lui était attribué un numéro à la suite du dernier.

Dès le début de 1862, l'administration envisage le changement de la grille oblitérante. Souvent, en effet, ces petits chiffres se lissoient mal, soit parce qu'ils s'encaissaient trop facilement, soit par négligence du préposé aux oblitérations.

Un essai fut fait en février-mars 1862 à Lyon, on utilisa deux cachets GROS CHIFFRES, l'un en lettres "bâton", l'autre en lettres "déliées". L'administration porta son choix sur le cachet délié.

En juillet 1862, une deuxième nomenclature fut réimprimée dans l'ordre purement alphabétique.

|                      | Petits chiffres | Gros chiffres |
|----------------------|-----------------|---------------|
| Pour Monistrol       | 2040            | 2406          |
| Sté Sigolène         | 3283            | 3860          |
| Bass                 | 272             | 333           |
| St Maurice de Lignon | 3206            | 3767          |

Ces grilles oblitéraient donc le timbre, mais le cachet à date de départ subsiste; au verso du ph on trouve le cachet situant la date d'arrivée au Bureau pour le destinataire.

Etabli avec l'autorisation de l'Association Philatélique Vellave pour les documents pris dans: MARQUES POSTALES ET OBLITERATIONS DU DEPARTEMENT 43 HAUTE-LOIRE, DE L'ORIGINE A 1876.

Pour se procurer cet ouvrage écrire à l'Association Philatélique Vellave, Centre Pierre Cardinal, 43000 Le Puy

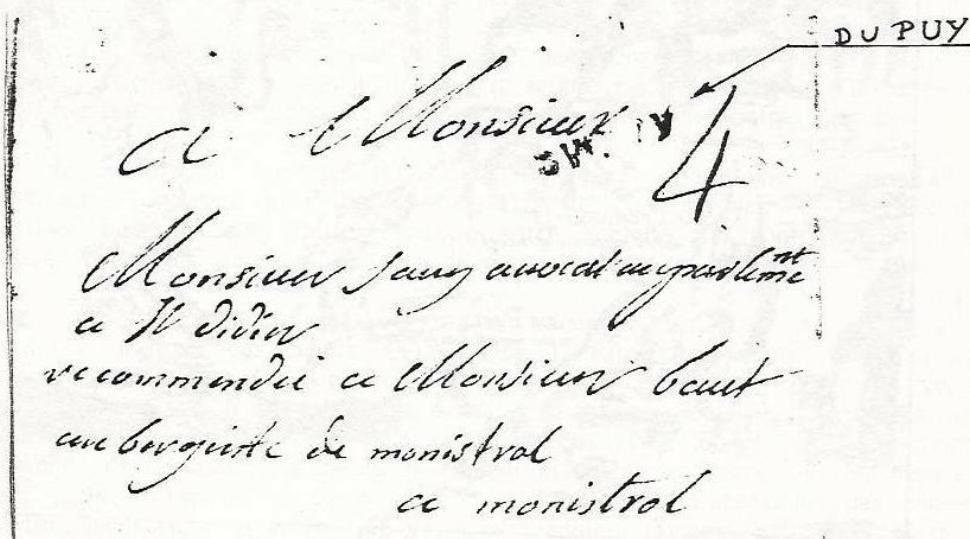
Monistrol Philatélie et sa région se réunit le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois à 20<sup>h</sup>30, salle du Centre de Secours (allées du Château)

J. BONNET

(Aidé des articles de G. CHAPIER, Les tarifs postaux français des origines à la création des timbres-poste, et Jean POTHION, Nomenclature des bureaux de postes français, 1852-1876, et L'oblitération française, initiation).



Lettre postée à Yssingeaux 435760. - cachet avec de départ. Cachet de Monistrol Mai 1871



Lettre envoyée du Puy en 1761

## NE POUR LA PEINE



## L'Homme de Village

Tous les jours au milieu d'un Champ  
Par la Chaleur puis la froidure  
Touvoit le Panvre Payson.

Travailler tout que l'artiste ait  
Pour amasser par son idée  
De quoi payer le collecteur

## La perception aux enchères

1771 - 1774

par Philippe Moret

Qui percevait les impôts à Monistrol avant la Révolution ? Un document que le hasard des papiers de famille a mis entre mes mains va nous en donner une idée assez vivante.

Rappelons d'abord que le percepteur tel que nous le connaissons, agent de l'Etat et nommé par lui, est une création de la centralisation napoléonienne, et précisément d'un décret du 5 ventôse an 12 (25 février 1804). Depuis cette date, c'est une administration publique qui perçoit les impôts, même locaux. Auparavant et pendant des siècles, le recouvrement des impôts, même royaux, avait été l'affaire des "communautés d'habitants", c'est-à-dire des contribuables eux-mêmes.

En Languedoc, les communautés avaient le choix entre deux formules. Empruntons à un expert fiscal de l'époque sa description du système: "Il y a deux sortes de collectes, la volontaire et la forcée. La volontaire a lieu lorsqu'un particulier offre, moyennant une certaine remise qui est acceptée par la communauté, de se charger du recouvrement, en présentant une caution suffisante, et en ce cas il lui est passé bail. La collecte forcée est lorsque l'habitant qui est en tour de supporter cette charge est, à défaut de collecteur volontaire, nommé par délibération de la communauté."<sup>(1)</sup> Les consuls annuels devaient alors s'en charger eux-mêmes ou désigner d'office des contribuables qui les assisteraient dans ces pénibles fonctions.

En Velay, le territoire de l'assiette et de la perception des impôts n'est pas la "communauté d'habitants", mais le "mandement", c'est-à-dire le territoire d'un seigneur "haut-justicier"<sup>(2)</sup>. Ce découpage, plus historique que géographique, entraîne ailleurs bien des complications, mais pas à Monistrol où la seigneurie de l'évêque (le mandement) était tout d'une pièce et correspondait en gros à la paroisse, et à notre commune.

La "levée" des impôts de Monistrol n'en était pas pour autant une mince affaire. En 1771, où notre document nous reporte, il s'agissait d'une somme d'un peu plus de 10 000 livres, pour la seule taille, répartie entre quelque 500 contribuables. Il y avait plusieurs avantages, pour une collecte de cette importance, à la donner à bail.

D'une part, le preneur s'engageait à verser au receveur des Etats du Velay, quoi qu'il arrivât, le montant des impôts. Cela s'appelait faire "livre net". Quitte à lui à se retourner vers les mauvais payeurs et à exercer contre eux toutes les voies de recours: amendes, saisies, contraintes - elles n'ont pas changé. On ne pouvait naturellement pas imposer une responsabilité financière aussi lourde aux "collecteurs forcés". Ceux-ci ne versaient que ce qu'ils avaient effectivement perçu, et les impayés demeuraient à la charge de la communauté, venant alourdir l'imposition des années suivantes, forcément répartie entre tous les contribuables. Donner la "levée" à ferme,

c'était donc un moyen d'échapper à cette responsabilité collective, plaie des impôts de quotité de l'Ancien régime.

D'autre part, aller "quérir" la taille chez chacun, tenir les livres, délivrer les acquits, serrer le numéraire encaissé, exhorter, menacer et poursuivre les récalcitrants, rendre compte de ses diligences à M. le Receveur, - c'était une tâche fastidieuse et sans doute pas des plus populaires, dont les bourgeois et marchands qui assumaient à tour de rôle les honneurs consulaires n'avaient guère envie de se charger. Même contre la commission légale de "onze deniers pour livre", soit 4,6%, qui devait les dédommager de leurs peines.

Cette commission pouvait en revanche attirer un collecteur volontaire, qui en tirerait tout ou partie de son revenu sans avoir à déranger ses affaires. A Monistrol en tout cas, ce marché suscitait des clients, suffisamment pour faire jouer entre eux la concurrence et faire baisser la commission. Comme le montant de celle-ci entrail dans l'imposition totale, cette concurrence à la baisse était bien sûr à l'avantage de la communauté.

Qui étaient ces candidats ? Comment procédait-on à l'adjudication ? A combien s'élevaient finalement les frais de perception ? Voilà les questions auxquelles nous allons pouvoir répondre pour les quatre années de 1771 à 1774. Les Archives départementales ne nous renseignent que sur le résultat brut des opérations: le nom du collecteur et de son garant, le montant de sa commission (3). Mais ces opérations, nous allons pouvoir, grâce à notre document, en suivre les rebondissements heure par heure...

### Ce 15ème avril sur les huit heures du soir...

Les réponses sont en effet contenues dans un cahier manuscrit de plus de cent pages, dont seules les dernières nous intéressent ici. Pour le reste, il a servi au "greffier consulaire" - secrétaire de mairie, greffier du juge de paix et inspecteur des impôts tout à la fois - pour tenir à jour le rôle matrice des tailles entre 1767 et 1770. Il y inscrivait au nom de chaque "taillable" toutes les mutations de propriété, en plus ou en moins, en "charge" ou en "décharge", qui affectaient la quote-part de chacun. Après quatre années de loyaux services, le rôle, surchargé, est devenu inutilisable. Le greffier a dû, pour 1771, confectionner à partir de l'ancien un rôle tout neuf. Economie, avant de ranger dans un placard le cahier périmé, il s'avise d'en utiliser les dernières pages, restées blanches. Pourquoi pas, justement, pour consigner les enchères, ou plutôt les "moins-dites" du bail de l'année fiscale qui s'ouvre ? (4)

Nous sommes le 15 avril 1771, dans la "maison de ville", après souper. Tous les ans ce jour-là, ce soir-là, s'ouvre l'adjudication. Point de surprises: tous ceux que cela intéresse connaissent ce rendez-vous public, et de toute façon le "tambour et crieur de la ville" a dû l'annoncer. Le greffier attend patiemment. Le premier "volontaire" ne se présente que sur les huit heures. En ce temps-là, c'est tard. Est-ce que chacun des concurrents en lice a répugné à ouvrir le feu ? Quoi qu'il en soit, en voici un. Le greffier consulaire trempe sa plume dans son encrier et écrit, tout en haut de la première page vierge:

"Ce jourd'hui quinzième avril mil sept cens soixante et onze au Greffe de la ville et juridiction de monistrol sur les huit heures du soir ad comparu Sr Jean Bernard marchand habitant audit monistrol, lequel a fait offre de faire la levée des tailles et autres Impositions de la ville et commté dud monistrol l'année présentent (sic) a Raison pour la taille de douze deniers pour livres et les autres Impositions ainsi qu'il est porté sur les Rolles d'ycelles. sous le cautionnement de sieur François Jourda, habt audit Monistrol lequel et ludit Sieur comparant ont fait les formalités et obligations en tel cas requises et nécessaires et ont signés avec nousd Greffier."

- 1 feuillet

Rolls du tail de la  
ville & mandement de Montréal depuis  
l'an 1738 jusqu'à la paix en 1763  
et suivantes  
La Ville de Montréal  
les Dames Religieuses tail

1767

22-6912

Mr Joseph Rogers

59 16

1747

118 M<sup>me</sup> Antoinette Lessore  
plus que madame Antoinette Etancelin  
elle: 118 Le 1<sup>er</sup> Septembre 1892  
Roste butoni  
de branche pas pour monsieur de

15. 3. 9.

جی ملک

5:2

1<sup>st</sup> inst 1862

9<sup>2</sup>

14 122

1746

Georg G. H.

8. 29th Dec. 1872.

1<sup>st</sup> Feb 1915

1 2 0 0 0 5 2 9

Comme on le voit, les collecteurs volontaires devaient s'associer un garant. C'était une façon pour l'administration d'avoir deux répondants plutôt qu'un. Soutenu donc par François Jourda, Jean Bernard propose une commission de 12 deniers par livre, soit 5% (12 deniers font un sou, et vingt sous une livre). Le maximum autorisé par les ordonnances royales était 14 deniers, soit 5,8%. Mais ce n'est qu'un entrée en matière, car: "et du depuis a aussi comparu Sieur Benoit Gibert marchand de cette ville, lequel a offert de faire lad. levée quant aux tailles au onzième denier". Mais il ne peut donner de garant et promet seulement "de donner caution dans le délai porté par l'arrêt de 1707".

Le "sergent" (c'est l'huissier de la juridiction), devant la maison commune, proclame chaque "moins-dite" (5). Les conciliabules doivent se poursuivre dans Monistrol, et l'on a sans doute averti le greffier consulaire de prendre son mal en patience. Le temps passe, mais survient enfin le sieur Marcellin Joubert: "mêmes offres que dessus à raison de huit deniers pour livres", et il signe, "sur les dix heures du soir". Lui non plus n'a pas présenté son garant. Sans doute court-il le chercher, en tout cas le voici qui arrive, et ce n'est pas n'importe qui: "Me Jean Chometton. avocat en parlement, le premier consul". Qui signe à son tour.

Huit deniers par livre: le rabais est sérieux. Est-ce terminé ? Non. Ni Jean Bernard ni Benoît Gibert ne se manifestent, mais un nouvel enchérisseur, le sieur Pierre Cottey, lequel annonce d'abord sept deniers. Le greffier commence à rédiger l'offre, mais s'interrompt: le sieur Cottey s'est ravisé, il entend assurer le coup: six deniers. Il n'y aura pas de moins-disant.

Il ne doit pas être loin d'onze heures. Le greffier est fatigué: il omet de faire préciser que le sieur Samuel, qui signe le procès-verbal avec le sieur Cottey, est bien sa caution. Il omet de signer lui-même. Sans doute boit-on une chopine (mais cela non plus n'est pas porté au procès-verbal), puis on éteint les chandelles et l'on va se coucher.

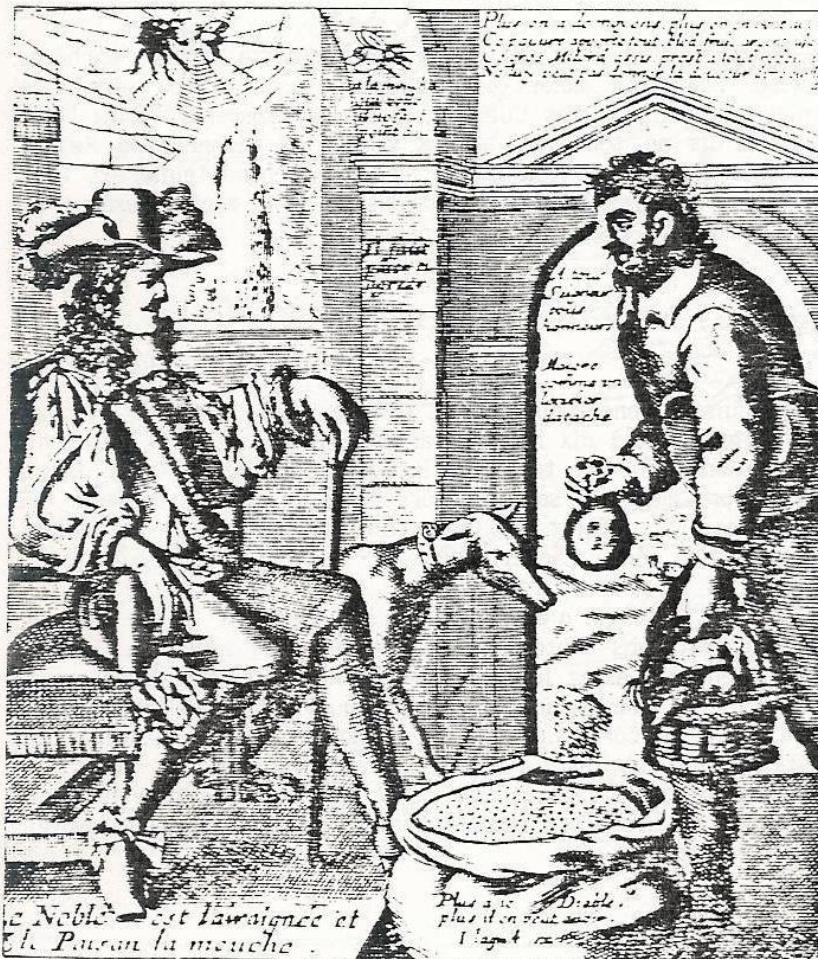
### Esquisse des concurrents

Faisons plus ample connaissance avec nos personnages.

Le greffier n'a pas signé, mais c'est, en ces années-là, le sieur Rozier, qui n'est autre que Me Joseph Rozier, notaire. Il est inscrit depuis 1750 au rôle des tailles pour une cote qui semble correspondre à une modeste maison en ville. En 1757 il a acheté l'étude de Me Martel (6), qui avait été lui aussi greffier. Cette charge "consulaire" ajoutait 50 livres par an ("pour la façon et l'expédition des rôles") à ses revenus de notaire - revenus limités par une âpre concurrence: Monistrol comptait alors quatre études, dont la sienne était la moins florissante (7). Il mourra juste après le mot fin de notre histoire, en 1775, à l'âge de 50 ans.

Passons aux aspirants perceuteurs et à leurs garants, qui vont par couples.

Les premiers sont Jean Bernard et François Jourda. Tous deux sont qualifiés de "marchands". C'est la catégorie professionnelle la plus insaisissable qui soit. L'appellation recouvre des activités et des situations de fortune très diverses. Sieur Jean Bernard est en réalité, ou aussi, maître-chirurgien et apothicaire. Marié depuis peu (1771), il mourra en 1783. Il paie deux fois plus d'impôt foncier que le sieur Rozier, mais c'est encore bien peu; en revanche il est taxé d'un "vingtième d'industrie" (notre patente) assez lourd. Nous le retrouverons premier consul en 1774. Quant à sieur François Jourda, il est le fils de Mathieu Jourda, marchand lui aussi, à son aise comme Jean Bernard. Le père a soixante-dix ans; le fils est autonome, il a quelques biens à son nom. Jeune marié comme Jean Bernard, malgré ses 43 ans, il vient d'avoir une fille, Magdeleine, qui épousera Me Jean-Baptiste de Lagrevol en 1788.



Deux scènes  
impensables dans  
nos régions  
"privilégiées"  
de taille réelle ...

En haut : le fisc se  
saisit des biens d'un  
taillable qui n'est  
pas en mesure de payer.

Ci-contre, gravure  
satirique du XVIIe s. :  
Le Noble est "l'Araignée".

Benoît Gibert, marchand lui aussi, est un homme moins installé, mais à qui les affaires réussissent. Dans les cinq dernières années, il a acheté des terres aux Ages, au Coutelier, à la Condamine (8); son impôt foncier en a été multiplié par sept. Si l'on range les Monistroliens selon leur hiérarchie foncière, celle de la taille, il a grimpé ainsi depuis les profondeurs du classement jusqu'à la 46ème place, très largement devant les concurrents précédents. Quelles affaires ? Nous ne le savons pas, mais elles lui valent aussi de voir tripler son vingtième d'industrie entre 1770 et 1772.

Avec les deux qui viennent enchérir sur lui, on retrouve une bourgeoisie plus stable, dont les lignées, anciennes à Monistrol ont tissé entre elles des liens étroits. Sieur Marcellin Joubert est maître-chirurgien juré et apothicaire (comme son concurrent Jean Bernard); son grand-père l'était déjà. 57ème au classement fiscal, il a épousé une demoiselle de Parchas, famille noble de Saint-Didier. Son frère est colonel et finira maréchal-de- camp (c'est-à-dire général de brigade), et fort riche (9). L'un de ses deux fils, Jean-Mathieu, sera maire de Monistrol en 1792 et 1793.

Sieur Jean Chometton est son parent (la grand-mère de Joubert était une Chometton). On trouve déjà un Michel Chometton, artisan, au terrier de 1494. Son père était le 14ème plus gros imposé du mandement, mais il est mort jeune; sa veuve, d'une famille de la noblesse de Beauzac (d'Aboin de Cordes) tient sa nombreuse maisonnée. Lui-même n'a que 26 ans; il a pris ses grades et est "avocat en parlement", ce qui ne veut pas dire qu'il plaide à Toulouse, mais qu'il défend sa clientèle devant les juridictions locales, qui ressortissent au parlement de Toulouse. Il va se marier dans un mois avec sa très proche cousine Marie Quioc, et son associé et cousin Marcellin Joubert sera son témoin. En septembre, il obtiendra pour lui-même la création d'un office de notaire à Monistrol et y réussira très vite (10). Il est, le greffier l'a noté, le premier consul de l'année. Il mourra à 46 ans, au début de la Révolution.

Et voici le dernier venu, Pierre Cottet. Pour les spectateurs de cette soirée d'enchères, il ne crée pas la surprise. Les trois années précédentes, associé à son père Vital Cottet, il avait déjà enlevé le contrat. Les Cottet sont moins prospères, moins "brillants" que leurs concurrents. Ils ne sont pas "de la ville": ils viennent du Regard, ainsi que leur caution, Michel Samuel, qui est de Trevas, et marchand teinturier. C'est la descente du plateau des Villettes: bourgeoisie modeste, mais accrocheuse. C'est lui qui, se contentant du minimum, va gagner, encore une fois.

### L'année suivante, à même époque

Le même scénario se reproduira l'année suivante. L'attente sera même plus longue, la première offre n'étant formulée qu'à dix heures. Par les mêmes "ouvreurs" du reste: François Jourda et Jean Bernard. Ils ont toutefois inversé leurs rôles. C'est Jourda qui se propose pour collecteur; mais ils sont toujours aussi chers: 12 deniers. Une demi-heure plus tard, les associés Joubert et Chometton se présentent: 9 deniers. Nous sommes décidément en pays de connaissance.

On attend un Cottet: le voici. Mais ce n'est ni Pierre ni son père Vital. C'est un autre, Jacques. Très proche parent sans doute: la signature est très semblable. Frère ? Cousin ? Je n'ai pas poussé l'enquête assez loin pour le découvrir. Pierre, après quatre années de collecte, laisse la place. Saurons-nous jamais pourquoi ? Nous le retrouverons, quelques années plus tard, greffier consulaire. Quant à Jacques, c'est un homme qui monte, un marchand actif dont le vingtième d'industrie triple en deux ans, alors que celui de Pierre reste stationnaire. Mais Jacques, sur cette affaire, se montre hésitant. Il se tient en coulisse, mettant en avant son associé Gabriel Houstin, marchand dentellier, qui fait une offre à 8 deniers.

Ce jeudi 29 octobre 1772 a été mis par les Sénateurs et  
douze par les dix heures du matin au greffe Consulat de la  
ville de Verdun démontré  
à l'impresur pris François Bourgeois habitant a  
montréal lequel a offert de faire l'absin des tailles et  
autres impositions dudit ville d'arrondissement duquel  
s'aprétez amis, a certain prénom. La taille a été  
prise d'après les autres propositions ainsi qu'il a été joint que  
les tailles établies pour le Gouvernement de la  
Branche au greffe Bourgeois habitant a montréal lequel  
le hôte de l'impresur a offert les fonds de la  
taille des Revenus de la République et ont été mis au nom de  
Griffes jeudi 29 octobre 1772

Il a été l'ordre pris les dix heures d'arrondissement  
de montréal que lequel a fait l'offre de montrer  
que le hôte de l'impresur a fait la taille de deux  
bois pris d'après les autres propositions de la  
Chambre au nom qui ont été mis au nom de l'impresur

Chambellan à l'ordre de l'impresur

Le Greffe de la Chambre a été fait au nom de l'impresur  
qui a été pris d'après les autres propositions de la  
Chambre au nom de l'impresur

Le Greffe de la Chambre a été fait au nom de l'impresur

Le Greffe de la Chambre a été fait au nom de l'impresur

Le Greffe de la Chambre a été fait au nom de l'impresur



*Gravure de Delignon, d'après Moreau le Jeune, 1789 :  
Un riche fermier reçoit son propriétaire ...*

*Ci-dessous : "Le Temps présent veut que chacun supporte  
le grand fardeau".*



*Le temps présent veut que chacun supporte le grand fardeau.*

Il se passe alors quelque chose d'étrange. Notre document s'achève, pour cette année 72, sur une moins-dite du Sieur Joubert "à sept deniers pour livre", et Chometton son garant signe avec lui. Mais dans l'acte officiel établi quelques jours plus tard (celui qui est transcrit dans le "préambule" conservé aux Archives), le collecteur est Jacques Cottey. Sans doute Joubert, la nuit portant conseil, s'est-il désisté: la perception risquait de nuire à sa clientèle de chirurgien-apothicaire ? En tout cas Jacques Cottey a repris l'offre - sept deniers -, mais cette fois, pour lui-même, en première ligne.

En 1773, le couple Jourda-Bernard renonce à son tour de piste. Jacques Cottey reparaît, bien décidé à s'imposer. Il ouvre l'enchère dès 7 heures, à 12 deniers, pour voir venir. Un seul rival se présente: Jean Chometton que la défection subite de Joubert, l'an dernier, a peut-être ulcéré. A son tour il lui faut un garant; ce sera un autre cousin, sieur Jean Quioc, que je crois être Jean-Baptiste Quioc, alors tout jeune docteur en médecine: il a 29 ans.

Chometton offre donc 8 deniers, mais Jacques Cottey descend d'un coup à 6 deniers, et l'emporte. 6 deniers, c'était le taux habituel de Pierre Cottey: décidément, ces Cottey en veulent. En 1774, Jacques l'emporte à nouveau, pour la même commission. Mais cette fois contre le couple Bernard-Jourda, qui a réapparu. En revanche, Chometton a renoncé.

Un mot enfin du garant de Jacques Cottey: c'est Benoît Chibolon, marchand actif à Monistrol dès cette époque, mais qui n'y est pas propriétaire, puisqu'il n'y est pas taillable. Il n'a que trente ans, et deviendra juge de paix sous la Révolution.

### Un bail moins disputé

Il faut ajouter, pour corser l'histoire, que dans les mêmes temps et lieux, devant le même greffier, se déroulait en parallèle une autre adjudication, consignée sur une page voisine: il s'agissait du bail des impositions du "mandement de la Tranchardièvre". Sous cette dénomination ronflante se cachait une micro-circonscription fiscale, formée de trois hameaux de la paroisse: Tranchard, le Mas, le Peyron. Son seigneur haut-justicier n'était pas l'évêque, mais les Béget, puis les Charbonnel.

Le rapport de la levée sur cette parcelle rurale ne devait pas dépasser 25 livres. Cela valait-il la peine de les prendre à ferme ? Sieur François Jourda semblait le penser, qui soumissionnait chaque année, toujours cautionné par son associé sieur Jean Bernard. Une seule fois en quatre ans, en 1772, on vint lui disputer le marché. C'était le couple Joubert-Chometton, peut-être surtout pour tenir une monnaie d'échange et écarter Jourda de l'adjudication de Monistrol.

Cette presque absence de concurrence permettait naturellement à sieur François Jourda d'obtenir des conditions avantageuses pour lui. En 1771, il s'inscrit pour 14 deniers - le maximum. Puis, spontanément, offre un rabais: "Monsieur Jourda à trois deniers sous ladite offre". Est-ce que l'un de ses concurrents sur Monistrol l'a menacé de lui contester "son" bail de la Tranchardièvre ? En 1772 encore, l'intrusion de Joubert le force à descendre à 8 deniers. Mais en 1773, pas de compétiteur: 12 deniers; et en 1774, 14 deniers.



### Les bons comptes...

Nous aimerais bien sûr en savoir davantage encore. Mais nous en savons assez pour deviner que les amitiés et les rivalités, les calculs d'intérêt aussi, tout naturellement, donnaient une certaine animation à ce marché de la collecte, et qu'on devait en parler à la veillée et dans les cabarets. Qui serait, cette année, celui qui, dès les prochains jours, passerait dans les maisons et les fermes pour demander les quelques sous et livres de la taille, et faire "croiser", cocher d'une croix sur le rôle, en face de leur nom, ceux qui auraient payé ?

Qui ? Nous le voyons: des hommes instruits, honorablement connus, mais qui, jeunes encore souvent, sont à la recherche de revenus et ne craignent pas de courir les chemins. Ils ne craignent pas non plus l'impopularité qui devait bien s'attacher à la fonction. Mais il n'y a pas non plus de honte à "faire la levée"; parce que, en somme, se présenter sur ce marché, c'est témoigner d'une certaine surface financière; Et, de toute façon, il faut bien que quelqu'un la fasse pour les autres, cette levée...

Les candidats ne manquent pas. Ils ne sont pas non plus très nombreux. Huit finalement, sur les quatre années considérées, et onze en y ajoutant les garants.

Ils sont assez nombreux cependant, du moins sur Monistrol, pour réduire le prix de la collecte à un niveau où elle ne peut plus intéresser vraiment que ceux qui, ayant acquis une certaine pratique, connaissent bien tous les contribuables, savent s'organiser pour diminuer le temps qu'ils y consacrent et réduire leurs frais. Sur sept années, les Cottey sont imbattables à ce jeu. Pourrait-on parler de semi-professionnalisation, sans fonctionnarisation, et contrôlée par le marché ? En tout cas, c'est un mariage du "privé" et du "public" très caractéristique de l'Ancien Régime.

La communauté y trouvait son compte, nous l'avons dit. Sur quatre années, les coûts de collecte s'élèverent trois fois à 2,5% (6 deniers/livre), une fois à 2,9% (7 deniers). Taux modiques, qu'il serait intéressant de comparer à ceux d'autres gros mandements. Quant au mandement rural de la Tranchardière, il était moins favorisé. Les taux y étaient plus irréguliers et surtout plus élevés: 11, 8, 12 et 14 deniers, soit en moyenne sur ces quatre années 11 deniers 1/4, soit 4,7%.

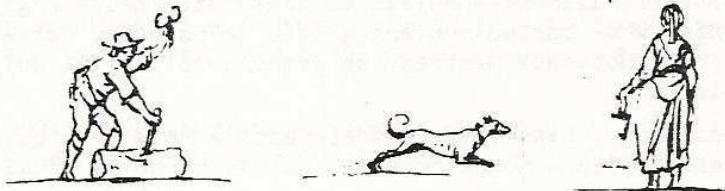
Vu par les "collecteurs volontaires", qu'est-ce que cela représentait ? L'imposition totale de Monistrol a oscillé pendant ces années entre 10 500 et 11 130 livres. La "remise" tournait donc autour de 300 livres. Et un rabais d'un denier au moment des enchères représentait un manque-à-gagner de quelque 55 livres. Trois cent livres, c'était trois cents journées de manœuvre. Cela ne permet pas de "vivre bourgeoisement", mais cela y contribue...

### ...et les bons amis

Terminons sur une note plus gaie. Sur la page de 1773, on lit à côté des signatures des sieurs Cottey, Chibolon et Rozier, trois autres noms, écrits d'une autre écriture - et de la même pour les trois noms: Micalet, Coujou et Merlinguin. Sont-ce les sobriquets des trois compères ? Sur une autre page, la même main a souscrit le nom de Joubert par celui de Taloquier, et celui de Chometton par un surnom qui peut se lire "Guinai" ... Ce facétieux annotateur donne ainsi une autre dimension à ces personnages, que nous voyons soudain vivre sous le regard ironique de leurs concitoyens.

## NOTES

1 Moreau de Beaumont, Mémoires sur les Impositions, 1767, t.II, p. 128. 2 La haute justice, analogue à notre tribunal de "première instance", n'est pas exercée directement par le seigneur; il en désigne seulement le juge, homme de loi professionnel. 3 C'est la série des "préambules des rôles", dont la juridiction du mandement envoyait un double aux Etats du Velay (Arch.dép. 1C 681-682). Au montant des impôts levés pour le Roi, la Province et le Velay (9216 livres), le préambule ajoute les frais annexes (gages du juge présidant l'audience, du greffier, chargé des rôles, du sergent, des consuls; soit 98 l.), les impôts que nous appellerions locaux (gages du maître d'école, logement du curé, entretien de l'horloge et de la fontaine, gages du tambour et crieur de la ville, "dépenses imprévues" - soit 286 l.), et soustrait ce que rapportent la Grenette et l'octroi (705 l.). Le préambule précise enfin les conditions de la collecte: nom et commission du collecteur, somme qui lui reviendra (929 l.) Il en résulte l'impôt total qui sera levé: 9397 l. Les chiffres cités sont ceux de 1770. Les Archives conservent tous les préambules de 1682 à 1789. 4 Ce rôle, conservé par le greffier, est une matrice. Il sert à établir les rôles annuels utilisés par le collecteur, où, en face de chaque nom, est portée la somme due par chacun. Les Archives départementales ne détiennent que des rôles de collecteurs, et en petit nombre encore (pour Monistrol, années 1575 (fragment), 1671 et 10 rôles entre 1706 et 1722 (Arch.dép. 1 C 501). La mairie de Monistrol conserve la très précieuse matrice de 1658. 5 Préambule de 1770: il reçoit trois livres pour ses peines. 6 Renseignements communiqués par M. Soulingeas, conservateur des Archives dép. 7 Une livre de 20ème d'industrie, contre 2 1.1/2 pour Me Deléage, 4 l. pour Me Chometton et 4 l. 1/2 pour Me Moret. 8 Renseignement consignés dans le rôle-matrice. 9 Testament publié in Mémoires et procès-verbaux de la soc. d'agr., VII, p.50. 10 Communiqué par M.Soulingeas.



## en bref...



Calvin



Pour le 3ème centenaire de la Révocation de l'Edit de Nantes, nous avons choisi d'aller tout simplement nous informer auprès de nos voisins du Velay protestant. Et c'est un groupe d'âges très variés (de 3 ans à ... ans) qui part le dimanche matin 25 août, avec ardeur et chandails ...

Nous admirons tout d'abord à Montfaucon-en-Velay, dans la chapelle de Notre-Dame, avec pour guide Monsieur Chrome, la très belle collection des douze tableaux du peintre flamand Abel Grimer. Chaque tableau traitant d'un thème profane et d'un thème religieux avec des détails pittoresques et de fort jolies couleurs. C'est avec beaucoup d'érudition que Monsieur Chrome nous parle plus tard de sa ville, Montfaucon-en-Velay, après le repas pris en commun dans les locaux du Club du 3ème Age. Remercions chaleureusement le dirigeant de ce club pour la façon merveilleuse dont nous avons été reçus.

Devant le Temple du Chambon-sur-Lignon, Monsieur Marc Herbert, archiviste de la Société d'Histoire "La Montagne", qui a volontiers accepté de prendre en charge notre groupe, répond à nos questions sur les particularités du culte protestant et nous présente deux importantes expositions : la première sur les conséquences dans le Velay de la révocation de l'Edit de Nantes (dragonnades, baptêmes forcés, abjurations, destructions de temples, etc...), l'autre sur les nombreux souvenirs de l'accueil fait par cette région, au cours de la guerre de 1940, aux réfugiés dont de nombreux doivent la vie aux habitants du Chambon.

Continuant notre route, nous visitons avec Frère Arnaud la très jolie église de St.Voy (au Mazet), de pur style roman, restaurée avec goût par le docteur Mathieu, de religion protestante, et dans laquelle est célébré tous les soirs, par des dames diaconesses, un office de chants et psaumes ouvert à tous.

C'est au restaurant l'Ecuelle, du Mazet, que se termine par un excellent repas cette journée finalement ensoleillée dans cette belle région aux toits de lauzes et aux linteaux de portes souvent gravés de psaumes. Notre groupe se sépare, grossi de deux nouveaux membres, un jeune couple de St.Julien-du-Pinet conquis par l'ambiance !

Nous adressons nos plus vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué par leur accueil et leurs compétences au succès de notre deuxième sortie estivale.

Et que nous soyons encore plus nombreux l'année prochaine ! ...

N. Néron-Bancel

\*\*\*\*\*

### DATES A RETENIR ...

\* Jeudi 24 octobre 1985 : Réunion, 20 h. à la mairie. Communication de Ph. MORET sur les Cent Jours et la Restauration à Monistrol.

\* Vendredi 13 décembre 1985, pour les adhérents non superstitieux : ASSEMBLEE GENERALE de la Société d'Histoire de Monistrol. 20 h., salle de la Mairie.

\* Le calendrier des réunions et autres manifestations de la S.H.M., arrêté d'ici la fin de l'année, sera publié dans le n°8, afin que vous connaissiez à l'avance les dates de 1986.

Pour le n°8, nous pouvons déjà vous annoncer des articles sur : Les Vitraux de l'église; Un Monistrolien oublié : Jean Chassanion; Thérèse Couderc et le "Cénacle"; Les Bistrots de Monistrol (3ème partie); Poèmes patois de M.C. de la Pérouse ...  
MERCI DE VOTRE FIDELITE !

COURRIER D'UN LECTEUR :

A PROPOS DE GAËTAN MOËLBEURH . . .

Monistrol-sur-Loire, le 26 Juillet 1985.

Monsieur le Secrétaire,

Suite à la parution du n°6 des Chroniques Monistrolaises dans lequel j'ai pu lire le compte-rendu de la pose d'une plaque en souvenir de Gaëtan Moëlbeurh, je me permets d'apporter quelques précisions sur la vie de mon illustre ancêtre et aussi de corriger quelques erreurs relevées dans la courte biographie publiée :

En effet, je descends moi-même de Gaëtan Moëlbeurh et ceci depuis ma naissance. Pourtant, malgré mon grand âge, je n'ai pas encore atteint le 36ème dessous où j'espère retrouver les conditions climatiques idéales à la conservation de tout Moëlbeurh qui se respecte.

Gaëtan n'est pas né en 1515 comme vous le dites, mais en 1518. C'est lui-même qui le précise dans une plaquette écrite de sa main : " Marignan plus trois ans Fit de moi un enfant."

D'autre part, si Ferré fut son maître ès philosophie, il s'intéressa beaucoup à la technique (ses inventions capitales en sont la preuve) et il fut l'élève du génial Lectrifié. Vous auriez donc pu écrire qu'il avait suivi la voie Ferré et Lectrifié.

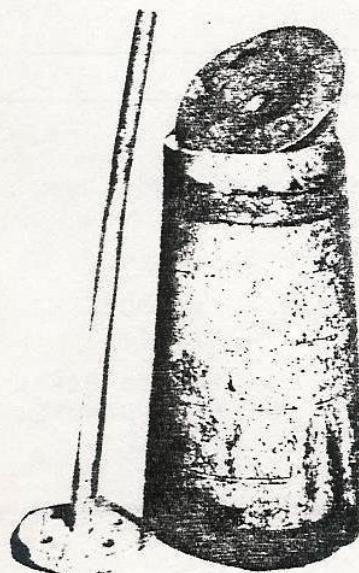
Il participa effectivement à la prise de la Pastille bien qu'il tint cela caché (Ses amis qui n'y avaient pas participé auraient eu du mal à l'avaler) car il craignait que les sans-culottes qui le suivaient ne dévoilent les fondements de cette audacieuse entreprise qui est postérieure au développement de ses théories anarchistes développées dans son essai paru en 1704 aux éditions Garinemar (Anagramme de Margarine, célèbre éditeur de la collection Astra qui regroupait des ouvrages d'astrologie. Nostradamus entre autres y fut édité.)

Si effectivement le ravier, la tartine et le fil à couper le beurre restent ses trois plus célèbres inventions, il ne faut pas oublier qu'il perfectionna la baratte en y adaptant une marche arrière qui permet encore aujourd'hui de faire tourner le lait sans avoir besoin de le faire bouillir.

Gaëtan Moëlbeurh tenta une carrière politique, mais il fut battu aux élections de 1679 par Emile Taseurel, ce qui permit à un journal de l'époque de titrer : E.Taseurel bat Moëlbœurh.

Pensant que ces précisions étaient indispensables au respect de la mémoire de mon fameux ancêtre, j'espère que vous en prendrez bonne note et ferez le nécessaire pour les faire connaître à vos lecteurs.

Alphonsine Saindoux, dite Fon-Fon, née Moëlbeurh.



(Ci-contre, la fameuse baratte qui s'dilate, de G. MOËLBEURH)

(Ci-dessous, moule à Moëlbeurh)



# index

des articles parus en 1984 dans les CHRONIQUES (n°1 à 4)

\*\*\*\*\*  
Outre Le Mot du Président, en tête de chaque bulletin, par P.BONCHE ...

|   |                       |      |
|---|-----------------------|------|
| Bilhard et saint Antoine  | Ph.MORET              | 3.3  |
| Chroniques d'un clocher   | Ph.MORET              | 4.32 |
| Histoire de la Passementerie à Monistrol et dans<br>sa région                   | M.SAUVANET            |      |
| Il y a 150 ans à Monistrol  | C.LAURANSON           | 2.30 |
| Jeux de mots : entre nous, on se comprend - 1                                   | M.SAUVANET            | 2.16 |
| Jeux de mots : entre nous, on se comprend - 2                                   | M.SAUVANET            | 3.42 |
| L'abbé Fraisse (1819-1884)  | Ph.MORET              | 4.22 |
| La Généalogie : A la recherche de ses ancêtres                                  | C.LAURANSON           | 2.18 |
| La Grande Peur à Monistrol  | P.SAUMET              | 1.10 |
| Le fantôme de Bilhard, poème  | Mme WALTER-BOURGEAT   | 3.27 |
| *Les bistrots de Monistrol (enquête sur)  | C.LAURANSON           | 4.20 |
| Les Pénitents à Monistrol : A la recherche d'une<br>chapelle disparue           | Ph.MORET              | 2.3  |
| Les premiers baptêmes à Monistrol   | C.LAURANSON           | 4.38 |
| Mais que signifient donc nos noms de familles ?                                 | C.LAURANSON           | 1.13 |
| Monistrol, poème  | E.DAVID               | 1.9  |
| Notes d'histoire antique de Monistrol et des environs                           | L.SIMONNET            | 4.9  |
| Quand Monistrol comptait 25 électeurs   | Ph.MORET              | 1.5  |
| 350 ans d'histoire ursuline - 1   | Mère MONIQUE de Jésus | 3.30 |
| 350 ans d'histoire ursuline - 2   | Mère MONIQUE de Jésus | 4.16 |
| Un document inédit : Quand on vendait aux enchères<br>les meubles des Ursulines | Ph.MORET              | 2.25 |
| Un monistrolien sous la tente des Arabes  | E.de CHABRON          | 3.38 |

\*\*\*\*\*



## BULLETIN D'ABONNEMENT

A renvoyer ou recopier ...

Je souscris un abonnement d'un an (4 numéros) aux CHONIQUES  
MONISTROLIENNES, à servir à l'adresse suivante :

M. Mme. (NOM) \_\_\_\_\_

adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Je règle la somme de - 50 francs (résidents de Monistrol)  
- 60 francs (Extérieur. Frais d'envoi compris)

Chèque bancaire  postal  mandat  ci-joint.

Cet abonnement me fait membre-adhérent de droit à la SOCIETE  
D'HISTOIRE DE MONISTROL SUR LOIRE.

A renvoyer au secrétariat (C.LAURANSON-Rosaz, La Rivoire-Basse  
43120 MONISTROL SUR LOIRE) ou à la trésorerie (N.NERON-BANCEL,  
Le Flachat, 43120 MONISTROL SUR LOIRE).

